BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1695-10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

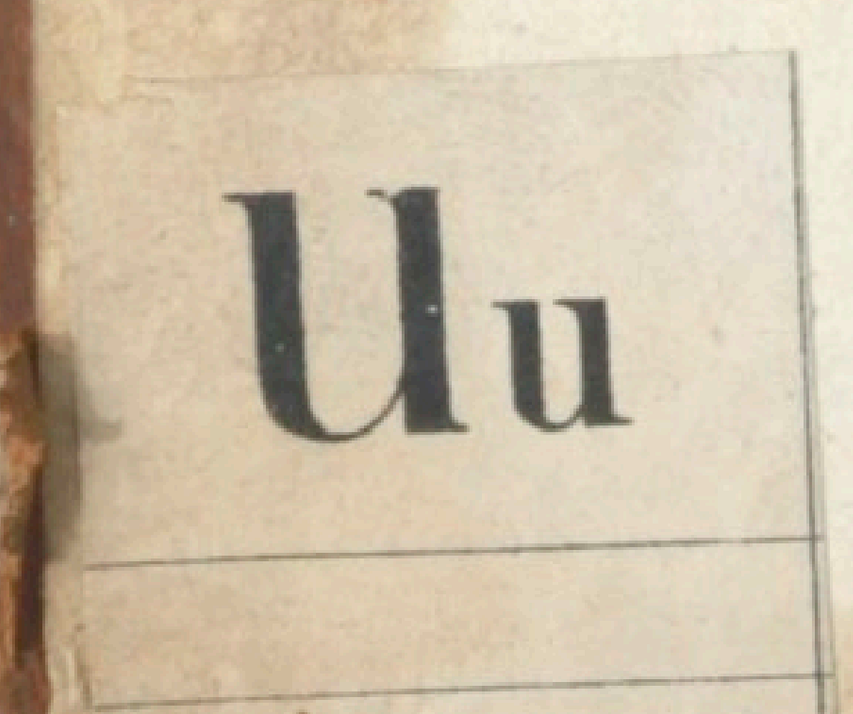
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

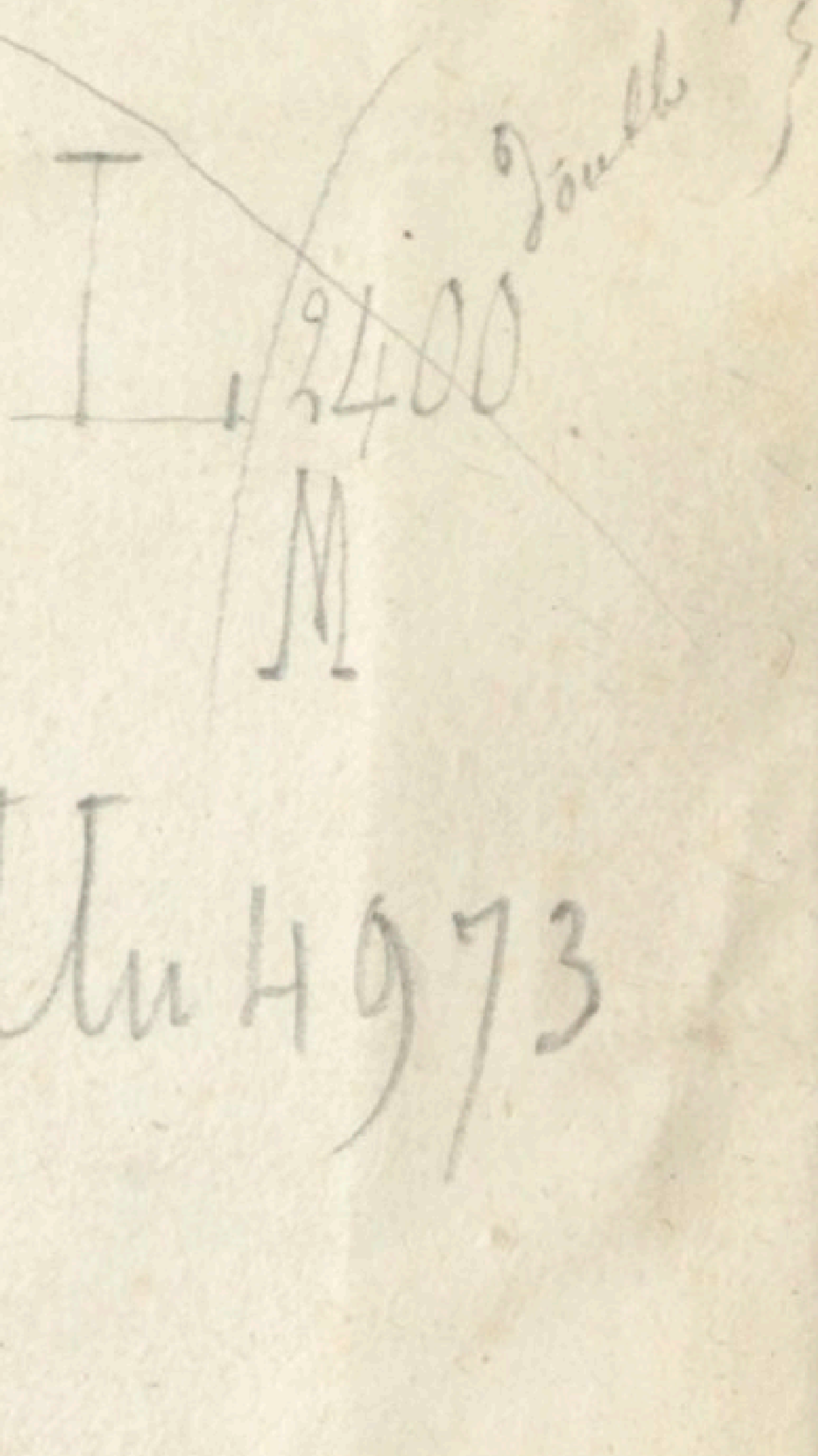
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Uu

(incompt. mg. part. de la table
et la planch. pag. 317.)

(263)



MERCURE GALANT

DEDIÉ A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

OCTOBRE 1695.



A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, Grand' Salle du Palais, au Mercure Galant.

ON donnera toûjours un Volu
nouveau du Mercure Galant
premier jour de chaque Mois, & on
vendra Trente sols relié en Veau
Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, da
la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Gran
Salle, à l'Envie.
Et MICHEL BRUNET, Grand'Sa
du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCV.

Avec Privilege du Roy.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoye pour ce Mercure, on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On réitere la mesme priere de bien écrire ces noms, en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires, & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourveu qu'ils ne desobligent personne, & qu'il n'y ait rien de licentieux. On

prie ſeulement ceux qui les envoient
& ſur tout ceux qui n'écrivent qu
pour faire employer leurs noms dan
l'article des Enigmes, d'affranchi
leurs Lettres de port, s'ils veulen
qu'on faſſe ce qu'ils demandent
C'eſt fort peu de choſe pour chaqu
particulier, & le tout enſemble eſ
beaucoup pour un Libraire.

— Le Sieur Brunet qui debite pre
ſentement le Mercure, a rétabli le
choſes de maniere qu'il eſt toujour
imprimé au commencement de cha
que mois. Il avertit qu'à l'égard de
Envois qui ſe font à la Campagne
il fera partir les paquets de ceux qu
le chargeront de les envoyer avan
que l'on commence à vendre icy l
Mercure. Comme ces paquets ſeron
pluſieurs jours en chemin, Paris n
laiſſera pas d'avoir le Mercur

longtemps avant qu'il ſoit arrivé dans les Villes éloignées, mais auſſi les Villes ne le recevront pas ſi tard qu'elles faiſoient auparavant. Ceux qui ſe le font envoyer par leurs Amis ſans en charger ledit Brunet, s'expoſent à le recevoir toujours fort tard par deux raiſons. La premiere parce que ces Amis n'ont pas ſoin de le venir prendre ſitoſt qu'il eſt imprimé, outre qu'il le ſera toujours quelques jours avant que l'on en faſſe le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont lu eux & quelques autres à qui ils le preſtent, ils rejettent la faute du retardement ſur le Libraire, en diſant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit Sieur Brunet, puis qu'il ſe charge de faire

les paquets luy-meſme, & de les faire porter à la Poſte ou aux Meſſagers, ſans nul intereſt, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adreſſe. Il fera la meſme choſe generalement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, ſoit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, ſans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront. Quand il ſe rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, on les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un meſme paquet. Tout cela ſera executé avec une exactitude dont on aura lieu d'eſtre content.

MERCVRE GALANT

OCTOBRE 1695.

LA Guerre preſente eſtant une Guerre de Religion, puis que l'invaſion d'Angleterre n'a point eu d'autre prétexte, & que le Roy la ſoutient pour la gloire de l'Egliſe, on fit

dans le temps qu'elle s'allu
ma beaucoup de Prieres pou
Sa Majeſté, de la nature d
celle que vous allez lire. Elle
ont recommencé depuis peu
& je vous en envoye une
nouvelle.

SEigneur, qui ſeul meritez l'adoration de toutes les Nations de l'Univers que vous avez créé, faites que Loüis, qui eſt le Chef d'œuvre de vos mains divines, le Modele des Souverains, & le Pere des Peuples, continuë de regner ſur ſes Sujets. Egalez par voſtre bonté la durée de ſes

jours au nombre de ſes vertus & de ſes conqueſtes, dont il vous rapporte toute la gloire, confeſſant qu'il la tient de vous. Grand Dieu, qui préparez au Roy Tres-Chreſtien des récompenſes ſolides dans voſtre glorieuſe Eternité, donnez en dés cette vie à ſa haute valeur & à ſa pieté ſincere, par un triomphe perpetuel ſur ſes Ennemis & les voſtres; & puis qu'aveuglez qu'ils ſont, & entraînez par le Demon de l'Envie, ils ont refuſé la Paix que noſtre Auguſte Monarque, inſpiré par voſtre Eſprit, leur a offerte, ne ſouffrez pas qu'ils puiſſent jamais

alterer celle de ſon cœur ; conſervez luy toujours ce don ſi précieux ; répandez continuellement vos benedictions ſur ſa Perſonne ſacrée, ſur ſa Famille Royale, & ſur ſon Royaume, qu'il gouverne avec tant de ſageſſe, & qu'il a mis ſous voſtre divine protection, vous reconnoiſſant pour le Roy des Rois, & pour le puiſſant Dieu des Armées. Sauveur du monde, ſauvez ce Prince qui eſt ſelon voſtre cœur. Nous vous ſupplions tres-humblement, nous que vous avez fait naiſtre ſes fidelles & heureux Sujets, d'écouter les prieres, & d'exaucer les

œux que nous vous adreſſons
our luy. Nous vous admirons,
& vous honorons dans voſtre
mage vivante; nous vous ado-
ons, & vous remercions avec le
Fils aîné de voſtre Egliſe, des
victoires que vous luy faites rem-
orter ſans ceſſe ſur tant de Puiſ-
ances unies contre ſes Etats. N'a-
bandonnez jamais un Prince qui
ombat pour vous. Conduiſez en
ous lieux ſes pas; ſecondez en
out temps ſon Zele, ſoutenez ſon
bras, dirigez ſon eſprit, animez
ſon cœur, rempliſſez ſon ame de
vos graces, & faites enfin, mon
Dieu, que ce Heros incomparable

n'ait point d'autre objet icy-ba
que la gloire de ſuivre avec u
joye ineffable & une entiere obei
ſance, les ſalutaires inſpiration
de voſtre Eſprit adorable, &
d'executer avec un profond re
pect & une humilité parfaite, le
ordres immuables de voſtre divin
Providence.

Cet Ouvrage eſt de M
Guionnet de Vertron, connu
par une infinité d'autres, tan
Latins que François, & qu
écrit également bien en Pro
ſe & en Vers.

La Lettre qui ſuit ſert de

Réponſe à une autre que je
vous ay déja envoyée.

DEFENSE
D'une Lettre critique ſur les mots, *Hoſtilement*, *Payen*, & *Chiourme*.

A MONSIEUR ***

FAut-il répondre, Monſieur, à la Lettre Polemique qui vient de paroiſtre deux mois aprés ce que j'ay écrit ſur ces trois mots, *hoſtilement*, *Paien*, & *Chiourme*,

Lettre, qui pour eſtre plus e
veuë, eſt à la teſte du Mer
cure de l'autre mois, & e
occupe la premiere place
Vous ſçavez ce que l'on dit
Ne Hercules contra duos, & j'a
à faire à quatre perſonnes
qui ſe ſont liguées pour join
dre leurs forces contre moy
N'importe. Dans la Republi
que des Lettres, le nombr
des bonnes raiſons l'emporte
ſur celuy des adverſaires
multis tunc fortior unus. Il eſt
vray encore qu'ils ſe ſont mu
nis de noms celebres; Eudo
xe, le nom du principal Ag

greſſeur, eſt celuy d'un Philoſophe. Diogene Laërce qui a écrit ſa vie, dit qu'il eſtoit Aſtrologue, Geometre, Medecin & Legiſlateur. Il ne luy manque que de n'avoir pas eſté Grammairien, pour ne pas ignorer l'origine des Adverbes. Theagene, le nom d'un autre aggreſſeur, eſt le nom du Heros Galant d'Heliodore. Pure illuſion, que l'affectation de ſe parer de grands noms. Le choix de ces noms n'impoſe pas davantage, que le vain éclat de celuy dont parle Ciceron,

qui pretend ébloüir tout l
monde de ſes Pierreries & d
ſon or, *exiſtimat ſe gemmæ ni*
tore, & auri ſplendore oculo
omnium perſtringere. De plus
ces beaux noms paroiſſen
aſſez mal aſſortis. Si le nom
d'Eudoxe eſt celuy d'un Phi-
loſophe, le nom de Theage-
ne eſt tiré d'un Roman; ainſi
voila l'idée du vray broüillée
avec l'idée du faux. Mais
pourquoy faire le tort à Phi-
lante de l'oublier? Cet autre
aggreſſeur ne ſeroit il point
un Poëte? Il y a eu un Poëte
Grec nommé Philetas, &

)eut-eſtre que le Poëte Fran-
çois aura un peu déguiſé le
nom de Philetas en celuy
le Philante, pour cacher ſon
itre Poëtique. Il y a quel-
quefois un veritable intereſt
n'eſtre pas connu. Properce
ait honneur aux Muſes de
Philetas juſqu'à les invoquer,
& il ſe pourroit qu'on fait la
guerre aux Vers de Philante,
& qu'on ne peut les ſouffrir.
l eſtoit bon de remarquer les
qualitez des gens à qui l'on a
ffaire ; venons à preſent au
ait.

Celuy qui prend le premier

la parole, commence par une
ſuppoſition Il veut faire croi
re que je ſuis en commerce
de Lettres avec luy, & c'eſt
pour mieux joüer ſon per
ſonnage. Je luy ſuis anony
me, & il me l'eſt auſſi. Deux
Inconnus ne s'écrivent pas
l'un à l'autre. Sa ſuppoſition
eſt un artifice, pour faire
avec Eudoxe, le bon & le
méchant Soldat.

Comme un Philoſophe
doit eſtre ſerieux, on s'attend
qu'Eudoxe conſervera un air
grave & ſevere. Rien moins
de tout cela. D'abord pour

marquer que le train de la Critique n'a pas ſon approbation, il plaiſante. La Critique, dit-il, a donc un équipage, & elle voyage. Je voudrois bien qu'Eudoxe, pour l'honneur de ſon nom Philoſophique, ſe fuſt abſtenu icy, & en d'autres endroits de ſon diſcours, de ces petites pointes, qui ſont des pauvretez, alluſions baſſes, méchans mots, qu'il peut avoir oüy dire à la Farce de Trivelin. Au fond, eſt-ce que le mot de *train* n'a point d'autre uſage que celuy de ſignifier

un équipage ? On dit, *le train du monde*, *le train des affaires*, *le train d'un Procés*. Ces exemples autorisent le train de la Critique, qui est quelquefois occupée des procés que les gens de Lettres ont ensemble sur des matieres de Philologie. Ainsi ma Critique est dans le train qu'il faut : & on verra que celle des aggresseurs est en mauvais train.

Mais c'est le terme *hostilement* qui occupe la grosse attaque des Aggresseurs, & qui les excite à faire divers actes d'hostilité. Leur grande ma-

chine pour détruire ce que j'en ay dit, eſt qu'il y a des Adverbes qui ne ſont pas dérivez des adjectifs, comme, *incontinent*, *ſciemment*, *proditoirement*. C'eſt là donner le change. Il s'agit d'adverbes ſemblables à *hoſtilement*, comme ſont ceux de *facilement* & *utilement*, & ceux qu'on cite ne ſont pas de cette eſpece. Ainſi ils ne donnent aucune atteinte à ma remarque, ſçavoir que *hoſtilement* doit naiſtre de *hoſtile*, comme *facilement* & *utilement* ſont nez de *facile* & *d'utile*. A moins donc

qu'on ne rapporte des adver-
bes de cette nature, & qui ne
tiennent point d'un adjectif
tous les autres adverbes ſont
étrangers au ſujet, & ne por-
teront aucun coup. Ainſi
nonobſtant ceux qu'on vient
d'alleguer, ma propoſition
ſubſiſte toujours, que com-
me *facilement* & *utilement* n'ont
vû le jour, & n'ont eſté pro-
duits que par le moyen de
leurs adjectifs, qui les ont mis
au monde, *hoſtilement* de mê-
me ne put pas bien paroi-
ſtre que *hoſtile* ne l'ait précedé.
Ce primitif doit devancer ſon

dérivé ; autrement, c'eſt vou-
oir faire vivre un enfant a-
vant que ſon pere ſoit né,
& prétendre qu'une plante
croiſſe ſans ſa racine. La Lan-
gue Italienne qui a *hoſtilmente*
& *hoſtile*, & la Langue Eſpa-
gnole qui a le même adverbe,
pareillement ſon adjectif
oſtil. Il y a de la juſtice & de
analogie, que la Langue
rançoiſe reçoive de même
oſtile, pour mieux établir *ho-*
ilement.

Mais Eudoxe, afin de ren-
oyer *hoſtile*, dit qu'on n'a pas
beſoin de luy, parce qu'on a

déja le mot *d'ennemy*. Raiſo
admirable ! A-t-il donc peu
que la Langue Françoiſe n
ſoit trop riche & trop abon
dante ? La Langue Latine
auſſi *inimicus*, mais cela n
l'empêche pas de ſe ſervir d
mot *hoſtilis*. La Langue Eſpa
gnole a *enemigo*, & la Langu
Italienne a *inimico*, & cepen
dant l'une a encore *hoſtil*, &
l'autre *hoſtile*. Pourquoy l
mot d'*ennemi* priveroit-il l
Langue Françoiſe du mo
hoſtile ?

Eudoxe pour continue
ſon attaque, a encore un coup

tirer, & peut-estre rencon-
rera-t-il mieux cette fois. *Le*
not hostile, dit-il, *a quelque*
hose de rampant, & qui ne sonne
as bien à l'oreille. Autre coup
n l'air, coup perdu. Com-
ment ce terme est-il bas, &
d'où vient qu'*hostile* sonne
mal à l'oreille? Je ne voy pas
a raison de ces deux repro-
ches qu'on fait contre luy. Il
y a des Philosophes, qui quel-
que bonne opinion qu'ils
ayent d'eux-mêmes, raison-
nent souvent de travers. Le
nostre ne seroit-il point sem-
blable à ce Docteur, qui

s'imaginoit entendre mieu
les Categories d'Ariſtote
que ſes plus grands Interpre
tes, parce que pas un d'eu
ne s'eſtoit aviſé comme luy
de dire, que par *accident*
falloit entendre *infortune*,
par la *ſubſtance*, *un ſuc*. Pou
moy, je ſoutiens au contrair
d'Eudoxe, que *hoſtile* eſt no
ble d'extraction; il deſcen
de *hoſtilis*, mot élegant, qu
eſt uſité dans Ciceron, &
dans les bons Auteurs Latins
& pour le ſon, n'eſt-ce pa
la meſme ſtructure que *hoſt*
lement & *hoſtilité*, & la mêm

ninaiſon que dans *facile* &
? Ce qui n'eſt pas rude
s ceux-cy, pourquoy le
oit-il dans *hoſtile*? On peut
ore remarquer qu'il y a
s hoſtile un *l* comme dans
mots facile & utile; & nos
tes Aggreſſeurs ne doi-
t pas ignorer que les An-
ns trouvoient beaucoup
douceur dans la lettre *l*,
iſe rencontre aux mots du
& du *miel*, en Grec & en
tin, comme en François.
emetrius de Phalere, dans
n Livre de l'Elocution,
mme *l*, une conſone agréa-

ble, & la plus douce lett
des liquides, *Emiphonon gl*
cutaton. Cette belle perſon
dont Horace eſt bleſſé,
qui avoit tant d'agréme
dans ſon parler & dans ſo
rire, a deux *l l* dans ſon no

Dulce ridentem Lalagen ama
Dulce loquentem.

Et ſi je ne craignois d'offe
ſer la chaſte pudeur d'Eud
xe, je luy ferois remarqu
encore que la pluſpart d
charmantes Amies de ce Po
te galant, ont une *l* dans le
nom. Lyde, Lydia, Clor
Phyllis, Chloe, Glycera, &

Mais Demetrius de Phalere
ſt peut-eſtre à Eudoxe un
tranger ; & il ſe peut auſſi
ue Philantre pour eſtre Poë-
e, ne connoiſſe pas trop Ho-
ace. A dire le vray, il n'y a
ien de choquant ny de rude
ans le ſon d'*hoſtile*, & on n'y
econnoiſt à preſent autre
hoſe, ſi ce n'eſt qu'un mot
aroiſt un peu étrange, lors
qu'il n'eſt pas encore bien
tabli par l'uſage.

Au reſte, nos Aggreſſeurs
qui ſe connoiſſent ſi bien en
mots rampans, évitent avec
ſoin les expreſſions ſimples

& narurelles, & ſe guinde
quelquefois bien haut. Voi
de leur ſublime avec un
ſtrument militaire *Il s'eſt*
claré tambour battant contre
Dictionnaire de l'Academie.
entendre les Aggreſſeurs
clamer avec tant de vel
mence, on diroit que j
compoſé quelque Piece
la Requeſte des Dictionn
res, de M Menage, & c
ma Lettre critique ſur
mots *hoſtilement, &c.* eſt ce
Piece criminelle. On ſe p
ſouvenir que je fis il y a qu
ques mois, l'Eloge du D

tionnaire de l'Academie Françoiſe ; & cet Eloge, qui fut alors imprimé, encherit beaucoup, on le peut dire ſur ce qui en eſt dit dans les Journaux de la Republique des Lettres. Pour ce qui eſt de la Lettre critique ſur *hoſ-ilement*, il n'y eſt pas dit un ſeul mot du Dictionnaire de l'Academie. Où eſt donc là ce tambour battant? Nos Aggreſſeurs ont un don merveilleux, non ſeulement de groſſir les objets & de les enfler, mais encore de faire entendre un grand bruit con-

tre un Livre, où il n'en e
point du tout parlé. Il fau
avoüer que le courage & l'a
deur martiale cauſent que
quefois d'étranges illuſion
L'exemple des Aggreſſeu
me fait ſouvenir de Don
Quinote, qui couroit que
quefois à bride abattuë où
s'imaginoit entendre un tre
grand bruit, & qu'il eſpero
faire une proüeſſe de Chev
lerie; & quand il eſtoit arriv
au lieu, il n'y trouvoit per
ſonne. Mais enfin on veu
dire quelque choſe avec c
tambour battant contre

Dictionnaire de l'Academie.
Voicy donc tout ce que ce
peut estre. *Hostilement*, dit-on,
a esté bien receu dans le Di-
ctionnaire de l'Academie, &
vous ne luy faites pas le mê-
me accueil dans vostre Let-
re. Et bien, cela meritoit-il
un si grand bruit, un si grand
éclat, une dénonciation de
guerre à ne faire aucun quar-
tier? *Vrbanité* est un beau mot
dont Mr de Balsac a esté le
Parrain, & l'Academie vient
de l'adopter dans son Dic-
tionnaire. Cependant on a
de la peine à le lire & à l'écri-

re, & on ſe ſouvient toujou
de ce qu'on en a dit autr
fois, *Que ce n'eſtoit pas un m*
d'à tous les jours, & qu'on n
peut uſer que deux ou trois f
le mois. L'Academie luy a f
l'honneur de luy donner p
ce dans ſon Dictionnair
mais on ne luy fait point
careſſes dans le monde.
un an on n'entendroit pas
re une fois à la Cour le m
d'*urbanité*; cependant le vo
enregiſtré dans l'Academ
C'eſt un grand bonheur po
ceux qui écrivent, qu'auc
d'eux n'ait témoigné, mê

sans parler du Dictionnaire, qu'il a de la peine à s'accommoder du mot d'*urbanité*, & que ce mot ne luy revient point. Nos Aggresſeurs ſe ſeroient attroupez contre luy, ils auroient crié qu'il s'eſt déclaré tambour battant contre le Dictionnaire de l'Academie, & au bruit du tambour, ils y auroient peut eſtre joint celuy des timbales & des trompettes. Je n'en ay pas fait davantage, j'ay receu froidement le mot *hoſtilement*, & j'ay cru que pour avoir entrée dans le monde, il luy

falloit encore du temps juſqu'à ce qu'*hoſtile* y fuſt receu. Je n'ay point parlé du Dictionnaire de l'Academie ny directement, ny indirectement, & cependant j'ay quatre Aggreſſeurs ſur les bras, mais il n'y a pourtant pas de quoy s'en allarmer. A juger d'eux à l'air dont ils s'y prennent, ce ne ſont pas de puiſſans Ennemis, & leurs efforts ne ſont pas bien dangereux. Mais voicy encore une verité qui pourroit ralentir l'hoſtilité des Aggreſſeurs, s'ils pouvoient ſe payer de raiſon.

Lors que je fis la remarque ſur *hoſtilement*, ce fut aprés avoir vû ce mot dans le Dictionnaire de Mr Furetiere, longtemps avant que celuy de l'Academie fuſt imprimé. Je ne pûs alors digerer ce mot. Je crûs même pouvoir l'entreprendre critiquement, & ſans uſer d'inſulte, j'écrivis à un de mes Amis les raiſons que j'avois de n'eſtre pas de l'avis de Mr Furetiere, à recevoir *hoſtilement*, à moins qu'*hoſtile* ne luy fuſt adjoint. Le Public ſçait bien qu'eſtre oppoſé à Mr Furetiere, n'eſt

pas ſe déclarer tambour battant contre l'Academie. Je me confirmay dans ma penſée critique, qu'*hoſtilement* ſans *hoſtile*, pouvoit eſtre conteſté, aprés avoir obſervé qu'il ne ſe trouvoit point dans le Dictionnaire de Mr Richelet. Ainſi je n'ay pas tiré la premiere fleche contre *hoſtilement*, je n'ay fait que ſeconder un Auteur qui entend fort bien la Langue Françoiſe, & qui n'y a pas admis *hoſtilement*. A preſent que le Dictionnaire de l'Academie eſt rendu public, & qu'il

utoriſe *hoſtilement*, cela n'em-
êche pas que la remarque
ritique que j'avois faite, n'ait
u moins l'uſage de donner
vis de joindre *hoſtile* à *hoſtile-*
ent. Le Dictionnaire de l'A-
ademie ne défend point de
donner des avis; au contraire,
l excite à en donner, comme
l paroiſt à la fin de la Préfa-
ce. *L'Academie recevra avec*
laiſir les avis qui luy ſeront don-
nez, pour s'en ſervir dans les
Editions ſuivantes. Que l'ad-
verbe *hoſtilement* ait donc
cours, puis que l'Academie
le trouve bon, mais qu'il ſoit

permis de ſouhaiter qu'
ne demeure pas ſeul comm
un enfant expoſé, & que *ho*
tile ſoit reconnu pour eſtre l
pere de cet enfant. *Hoſti*
s'eſt déja montré en public, &
on l'a vû en lieu éminent.
eſt dans le Dictionnaire d
Nicot, & qui dit Nicot, dit
ſelon Menage, un des plu
ſçavans hommes du Royau
me dans les belles Lettres
dans la Juriſprudence, & dan
la Politique. Il fut auſſi un
homme de Cour ; il eut par
aux affaires, & il fut Ambaſ
ſadeur. Voila pluſieurs titres

pour perſuader que Nicot ſçavoit parler bien & écrire bien ; & s'il eſt vray que Ranconnet, Preſident au Parlement de Paris, & qui eſtoit auſſi tres-ſçavant, ait travaillé au Dictionnaire conjointement avec Nicot, *hoſtile* ſe trouve placé bien avantageuſement d'eſtre compris dans l'Ouvrge de deux hommes illuſtres. Que ſi l'on veut épiloguer ſur le temps auquel Nicot & Ranconnet ont vêcu, Mr Menage a ſuffiſamment répondu à cette queſtion du temps, & elle ne ſa

pas empêché d'alleguer sou
vent l'autorité de Nicot dans
ses Obſervations ſur la Lan-
gue Françoiſe. Depuis Nicot,
le Pere Gaudin a receu *hoſtile*
dans ſon Dictionnaire impri-
mé en 1672. On ſçait que le
Pere Gaudin eſt également
habile dans les Langues Lati-
ne & Françoiſe ; & que ſon
Dictionnaire eſt d'un grand
uſage. Voila deux Introdu-
cteurs du mot *hoſtile* dans la
Langue Françoiſe ; & il ſe
pourra faire que le nombre
en augmentera. Il eſt con-
ſtant que ſi *hoſtilement* conti-

nuë d'eſtre accompagnè de
l'adjectif *hoſtile*, outre l'uſage
que luy donne l'Academie,
il aura encore pour luy la
raiſon, la regle, les exemples,
& la conformité avec les
Langues Latine, Eſpagnole,
& Italienne, qui toutes ont
joint l'adjectif à l'adverbe.

S'il faut rendre compte aux
Aggreſſeurs, de ce que j'ay dit
de la prononciation du mot
de *Paien*, qu'ils ſçachent que
ce que j'en ay dit a eu une oc-
caſion particuliere. On en fit
le doute dans une converſa-
tion de perſonnes de condi-

tion, & d'eſprit, & les voix
furent aſſez partagées. Un de
mes Amis qui s'y eſtoit trou-
vé, m'en parla, & me deman-
da mon ſentiment. Voila l'o-
rigine de ce que j'ay écrit ſur
la prononciation du mot de
Paien. On m'objecte une inu-
tilité, puiſque Mr Richelet,
dit-on, a déja déclaré dans
ſon Dictionnaire, la meſme
maniere de cette prononcia-
tion que j'ay ſoûtenuë. Je ré-
pons qu'il ne l'avoit pas rai-
ſonnée, pour convaincre ceux
qui ſe trouvent d'une opinion
oppoſée à la ſienne. De plus,

Son opinion ne paroist pas
distinctement. Il est vray qu'il
dit, qu'il faut prononcer
Paien, comme il est écrit,
mais ne l'ayant écrit ny ponc-
tué autrement que les mots
de *paier*, & de *paiement*, on ne
comprend pas bien quel est
son avis. Si les Aggresseurs
ont un Oculaire pour y mieux
voir que les autres, il faut les
en feliciter.

L'Epithete de *Barbares* don-
né en passant, pour ainsi dire,
aux Paiens, les choque enco-
re dans cet article. Qu'ils
soient donc choquez aussi,

de ce que d'autres ont dit
que les Paiens ont eſté de
Aveugles. Eſt-ce là matier
à s'écrier, *Quoy, Demoſthe*
ne & Ciceron, Virgile & Ho
race auront eſté des Aveu
gles? Quand on les a appel
lez des Aveugles, c'eſt à l'é
gard de leur ignorance, no
dans les belles Lettres, mai
dans la Religion. On a di
dans le meſme ſens, que le
Paiens ont eſté barbares, au
trement ignorans, & il n'y
point d'exception à faire. Le
Grecs & les Romains, & le
plus grands genies d'Athene

t de Rome dans les Scien-
es humaines, ont eſté com-
ne tous les autres, remplis
e tenebres à l'égard des ve-
tez de la Religion.

Il me faut encore répon-
re aux Objections contre le
oiſiéme article de ma Let-
e. Je n'ay pas prétendu que
ous les mots de navigation
ſſent la torture des Sçavans,
me ſuis borné à ces trois cy.
riremes, *Galere*, & *Chiourme*,
r, quelque doctes que
euïllent paroiſtre Eudoxe
ſes chers Amis, je ne vois
as dans tout ce qu'ils diſent,

qu'ils ayent fait de nouvelle
découvertes, & que Scaliger
s'il revenoit au monde, du
les remercier d'avoir mieu
entendu que luy la conſtru
tion des Triremes. Ils repren
nent le mot de *manœuvre*
comme ſi je l'avois employ
abuſivement. Il me ſembl
qu'on peut diſtinguer la ma
nœuvre d'une Galere d'ave
celle d'un Navire, & que ce
le du Navire ne détruit pa
le nom de l'autre. Le ſervic
d'un Navire eſt une manœu
vre qui conſiſte au gouver
nement des voiles, & de tou

e qui ſert à faire aller le Na-
ire. Le ſervice de la Galere
ſt different. Pour faire vo-
uer la Galere, il faut travail-
er rudement, la rame dans
es mains. C'eſt pourquoy les
Galeres ne vont pas ſouvent
ans l'Ocean, où il eſt tres-
difficile de ramer. Elles ſe
iennent ordinairement dans
a Mediterranée, où elles
peuvent faire la manœuvre
les rames, comme les Vaiſ-
eaux font ſur l'Ocean la ma-
nœuvre des cordages, des
voiles, &c. Originairement
e mot de manœuvre ſe dit

d'un travail fort penible &
fort rude. C'eſt le nom de
Aide-maçons, des Vigneron
& des Bucherons; il y a dan
l'occupation de ces gens-l
une groſſe peine, & qui ac
cable ceux qui n'y ſont pa
accoutumez. Cette manœu
vre de la terre eſt paſſée à l
mer, pour la dénomination d
ſes travaux penibles, ſur tou
lors qu'il y a un gros temps
une grande tourmente, quel
mouvemens alors, quelle
peines à manier une infinit
de cordages, & à regler tou
tes les voiles, pour réſiſter

a violence des vents & à celle
les flots, pour ſe défendre de
a fureur de la mer ? Cela ſe
omme manœuvre par rap-
ort à un travail prodigieux.
Les Galeres n'ont pas cette
orte de travail, cette ma-
œuvre ne leur convient point
dans l'orage ; quand l'orage
ſt grand, elles ne ſe ſervent
oint de leurs voiles, qui mê-
ne ne ſont point compara-
les, ny en nombre, ny en
grandeur à celles des Vaiſ-
eaux. Les Forçats font la
manœuvre avec leurs rames,
pour gagner la terre & ſe met-

tre à l'abry, ne travaillent-ils pas assez, & l'horrible peine qu'ils prennent, n'est elle pas suffisante pour donner lieu au nom de manœuvre? Je ne suis point marin, & je ne me pique point de sçavoir tous les termes de la navigation; & quand j'en parlerois un peu irregulierement, je ne regarderois pas cela comme le sujet d'une affaire à estre poussée avec chaleur. Mais je suis surpris que les Aggresseurs, qui affectent de paroistre parfaitement instruits dans la marine, s'y méprennent en tant

le manieres. Ils prétendent
qu'un honneſte homme peut
voir en fort peu de temps
la ſcience de ces termes; &
cependant eux-mêmes y er-
ent conſiderablement. Qu'-
s apprennent donc avant
ue de critiquer des choſes
u'ils ignorent, qu'on ne
oit point *apreſter*, mais appa-
iller les voiles; que l'on ne
onte point aux maſts des
aleres pour faire cette ma-
œuvre, excepté au maſt de
inquer; que ce ſont les For-
ts qui abaiſſent les anten-
es, qui les iſſent aprés y

avoir attaché les voiles, &
qui les gouvernent au com
mandement des Comites, qu
reçoivent l'ordre des Pilote
que ce ſont eux qui jettent
les ancres, & qui les levent
qui tirent le Courſier de l
boëte, & qui l'y remettent
& qui ſont generalemen
toute la groſſe manœuvre
que ceux qui ne ſont pas en
chaînez ne la font pas, eſtan
reſervez pour le ſervice d
Capitaine & des Officiers, o
à la pouppe, ou à la cuiſine
ou ailleurs. Enfin qu'ils ſça
chent que par les manœvre

on n'a jamais entendu, com-
me ils le veulent, les *cordes*,
ou pour parler plus propre-
ment qu'eux, les cordages
qui ſont compris ſous le nom
d'agrets, ou les Forçats em-
ployez au ſervice des Galeres.
Un mauvais Plaiſant ne man-
queroit pas de s'écrier icy,
O Critiques d'eau douce!
Navigateurs de Rivieres, qui
ont bien l'air de faire leurs
voyages de long cours, ſur la
Garonne ou ſur la Seine; de
Bordeaux à Loymont, ou de
Paris à S. Clou. Mais j'ay dé-
ja fait connoiſtre que ceux

qui ſont partiſans du bo
ſens & de la raiſon, ſont en
nemis des puerilitez & d
pointes fades. Je me conte
teray donc de leur dire, qu
leurs fautes eſtant des pre
ves qu'ils ne ſçavent pas e
core ce qu'ils voudroient e
ſeigner, ils ont du temps à a
tendre avant que de pouvo
faire les Cenſeurs & les Ma
ſtres.

Enfin, comme rien n
contente les Aggreſſeurs,
contrediſent l'origine Gre
que de *Chiourme*, & pour fa
re moins d'honneur à la La

ue Françoiſe, ils luy prefe-
ent une origine tirée de la
angue Italienne. *Chiourme*,
elon eux, vient de *ciurma*, &
ciurma vient du Grec com-
ne *chiourme*, Χείρος ὁρμὴ, *chei-*
os ormè, qu'auront-ils avancé
e ſe jetter du coſté de l'Ita-
ien plûtoſt que de celuy du
Grec? Ce qui les porte à s'at-
acher à *Ciurme*, c'eſt, diſent-
ls, que ce terme approche
l'un autre qui ſignifie *Ca-*
aille. Cela même devroit les
n avoir détrompez: canaille
n'eſt pas l'idée des Forçats.
S'il y a des gens de cette ſorte

dans les Galeres, ils n'y so
pas comme de petites gen
& des gens de la lie du pe
ple; ils y ſont en France co
me des criminels condamn
à manœuvrer de leurs br
avec un travail épouvantab
Ce n'eſt point la baſſeſſe
leur naiſſance, ny leur con
tion vile & abjecte qui le
conduits aux Galeres, & q
les aſſujettit au ſervice affr
de ces Vaiſſeaux à bas bo
Il s'y trouve des gens d'
autre eſtat, des Bourgeo
des Nobles, & divers autr
de bonne condition, & d'

nom considerable, qui sont
à dans les fers comme des
voleurs, des meurtriers & des
scelerats.

Voilà, Monsieur, ce que
a Défense, qui est du droit
naturel, m'oblige d'opposer à
a Lettre Polemique d'Eudo-
xe, & de ses trois bons Amis.
Pour ce qui est de leur esprit
comique, & de leurs transi-
tions égarées aprés de mé-
chantes plaisanteries, c'est
un caractere qu'on ne leur
envie point. Ces manieres
hostiles ne conviennent point
aux gens de Lettres dans les

diſputes qui arrivent en
eux ; leurs conteſtations c
ques ſe traitent noblem
& avec honneſteté, & les
mes qu'on y employe ſo
pour attaquer la cauſe, & n
les perſonnes. Mais, que
Aggreſſeurs joüent leur rô
& qu'ils prennent le pa
qu'il leur plaira, s'ils ne pe
vent écrire *con altro ſtilo*, po
nous, nous ne croyons p
qu'il y ait de l'honneur à ſ
vre un mauvais exemp
Colimus Muſas ſeveriores.
ſuis, &c.

Je vous envoye un Ouvra-
e dont je vous ay déja parlé.
eſt intitulé, *Deſcription de*
ux nouvelles Découvertes, qui
uvent ſervir pour la Naviga-
on. On doit ces Découvertes
M^r Lucas, Conſeiller au
arlement de Toulouſe. Il
voit reſolu de donner le
om de *Probete des Vens*, à la
remiere, & c'eſt ſous ce
om que j'en ay parlé; mais
a cru depuis luy devoir
onner celuy d'*Eolimetre*, qui
uy a ſemblé convenir mieux
cette machine, dont il don-
ne l'Eſtampe & le Devis, pour

en faire mieux comprendre
l'uſage. Il fait voir enſuite la
maniere de forger cette Ai
guille non aimantée.

DESCRIPTION
DE
L'EOLIMETRE.

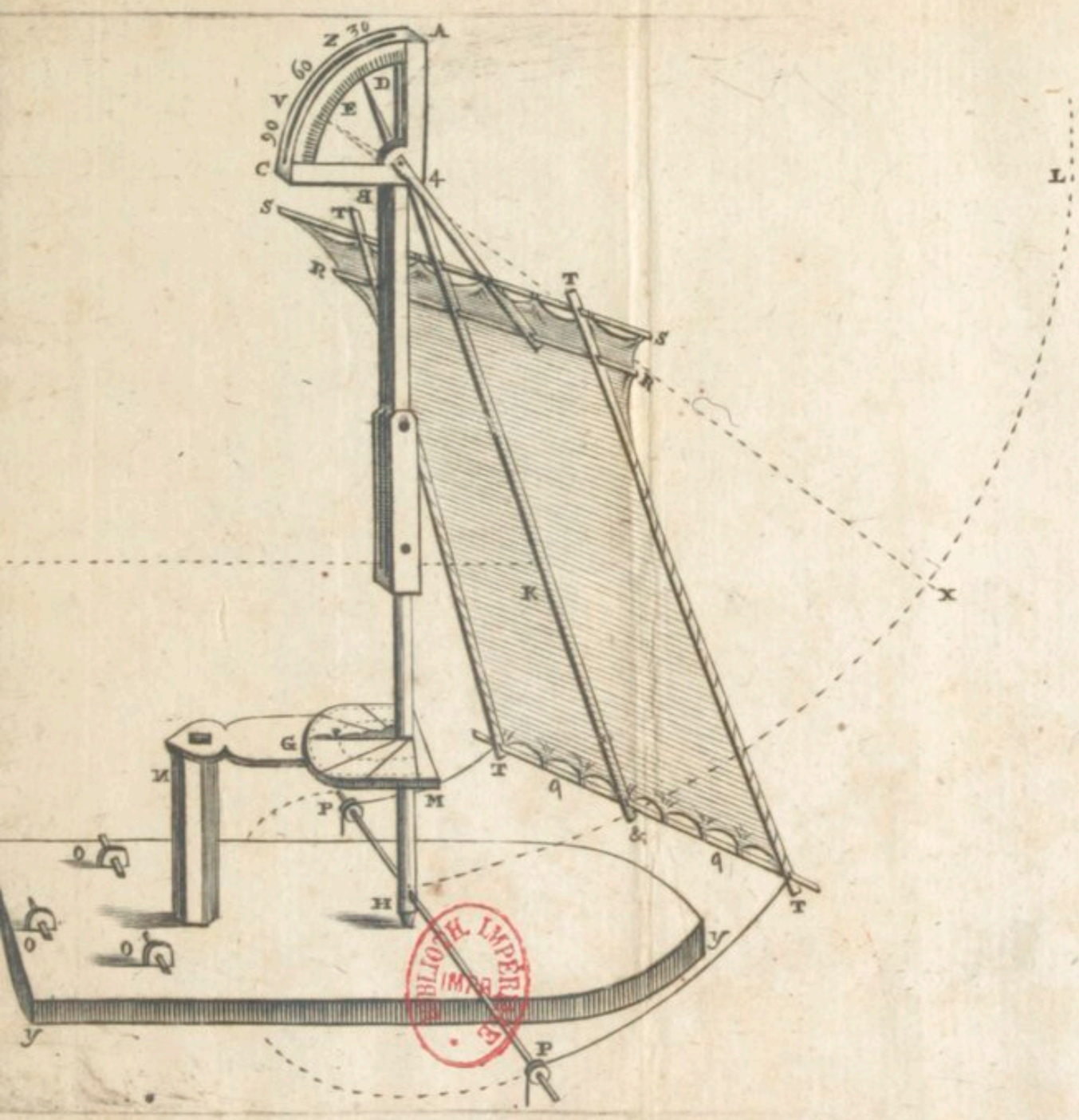
*ON ſçait quelle a eſté juſ-
qu'à cette heure l'empreſ-
ſement de ceux qui navigent,
pour découvrir au juſte l'Eſtime
des Vens. C'eſt ce qu'on peut
apprendre par mon Eolimetre. Ce*

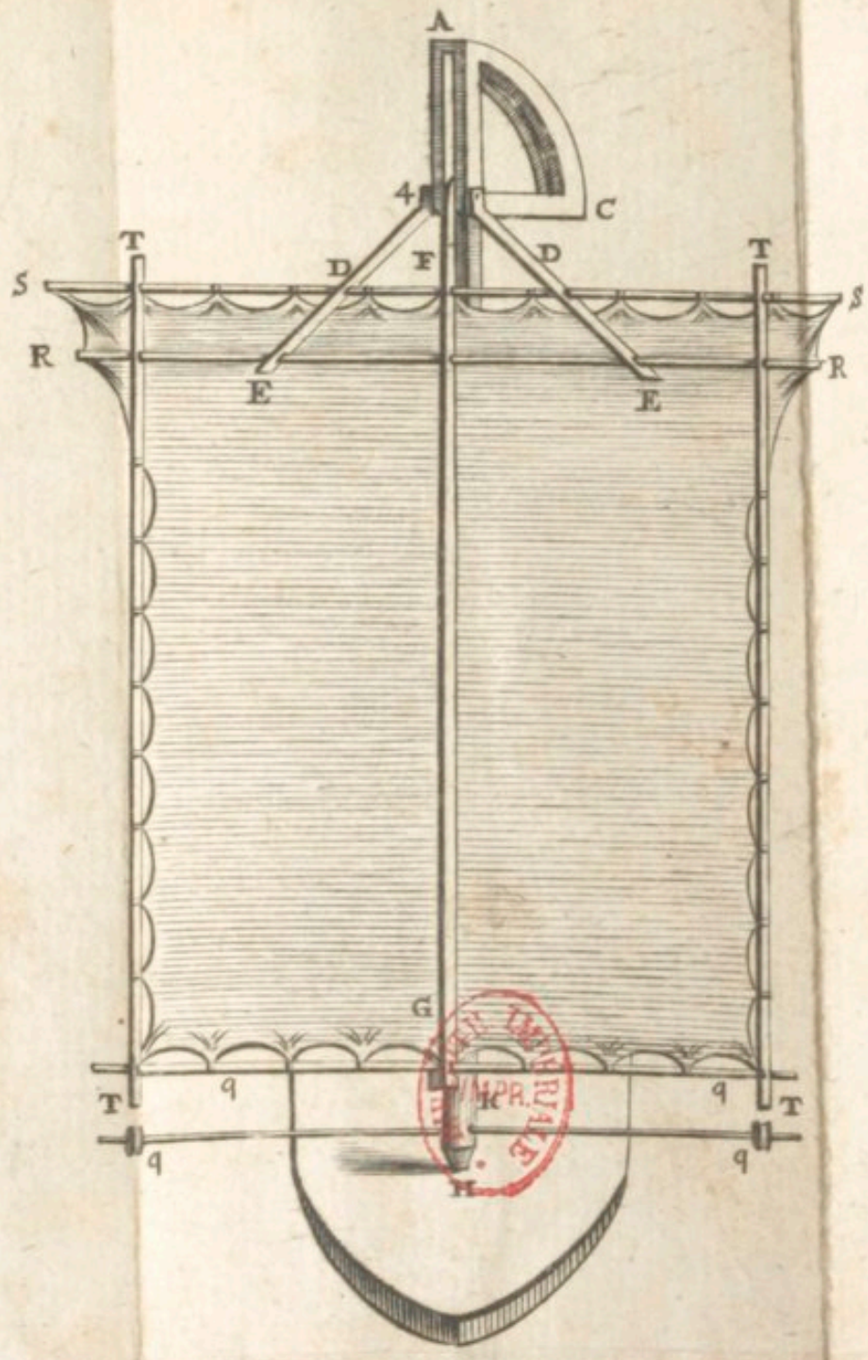
t est tout neuf; il est composé
même qu'Eolipile, du Latin
du Grec. Eolimetre signifie la
sure des Vens. Sur cette mesure
rquée par degrez, on connoistra
ec le secours du Sablier, com-
n de milles peut faire un Vais-
u dans un certain espace de
mps, suivant la force ou le re-
chement des Vens. Cet Eolime-
e me paroist d'une grande utilité.
e ne m'étendray pas là dessus;
suffit de dire que son usage nous
idera à prévenir les suites fune-
es qui accompagnent ordinaire-
ent la Navigation; on voguera
vec plus de seureté, & les jour-

naux des Voyageurs en seront plus exacts & plus fidelles.

Voicy la figure de l'Eolimetre representée de deux manieres. En la premiere il y a une petite planche de dix pouces de longueur sur six de largeur, & de huit lignes d'épaisseur.

Cette Planche est marquée YYY. Elle doit estre attachée sur la chambre de Pouppe d'un Vaisseau par trois Tenons, dont chacun aura sa Clavete OOO. Sur la même Planche est posé un Pal de trois pouces & demy de hauteur sur un pouce de largeur & d'un demi pouce d'épaisseur


A
Z
30
60
V
90
C
D
E
4
S
T
R
L
X
K
G
M
H
P
q
y


A
C
4
T
D
F
S
R
E
G
H
q

marqué N. soutenant par un trou quarré une petite planche G. de quatre pouces & demy de longueur sur un pouce & demy de largeur, parallele à l'inferieure, & sur laquelle est un demi-cercle de Leton, marqué de deux fois nonante degrez G M. Ce demi-cercle est traversé par une espece de petit mast de vingt pouces de hauteur depuis A jusques à H. qui roulera perpendiculairement sur son pivot H. & sur le haut de ce mast on voit un quart de cercle avec ses degrez, qui fait une partie de la hauteur du mast A. 4. C. & les mêmes dégrez mar-

quez aux deux faces du quart de cercle. Il y a auſſi une petite regle de demi pouce de largeur, d'une ligne d'épaiſſeur, & de vingt pouces de longueur, à compter du point D. *paſſant par le point* 4. *qui eſt celuy du centre de ſon roulement juſques au point* K. *&. laquelle ſera traverſée de trois vergettes paralleles aux endroits* S S. R R. *&* T T. *avec deux regles collaterales à celles du milieu, marquées* T T. T T. *& plus courtes, mais de la même épaiſſeur & largeur, & toutes les trois paralleles, & percées par les mêmes vergettes, aux diſtances* S S. R R.

Q Q. ces vergettes & regles com-
oſant un chaſſis, qu'on doit gar-
ir d'une gaze ou d'un tafetas
ar le dedans du coſté du maſt.
Le chaſſis n'aura que treize pou-
es de largeur, & le quart de
ercle avancera un peu ſon coude,
fin que la regle plus longue puiſſe
'appliquer au maſt, quand elle
era perpendiculaire ; ce même
etit maſt doit eſtre traverſé d'u-
ne vergette d'une même longueur,
& parallele aux trois autres à la
auteur d'un pouce ſur le pivot H.
Cette vergette eſt marquée P P. Si
ar exemple, le vent venant par
Pouppe du point 5. juſques au

point K. *pouſſe le chaſſis, non*
ſeulement du point H. *au point &*
mais encore juſques au point X.
le bas bout de la regle &. eſtan
prés du pivot H. *& pouſſé juſ*
ques au point &. marque par ſa
pointe D. *le trentiéme degré d*
quart de cercle au point Z. *&*
lors que l'impulſion du Vent ſ
trouve plus forte, & que la regl
du point &. eſt portée au point X
elle montre par ſa circonſcriptio
la ligne imaginée, & marqué
par points depuis X. *juſques à* E
qui eſt le degré ſoixante, marqu
V. *& à proportion de l'augmen*
tation de la force du Vent, s

pouſſe le chaſſis à la circonſcription du point L. la pointe de la regle du milieu doit marquer nonante au point C. & ſi le Vent vient à changer, faiſant tourner le chaſſis à droite ou à gauche, il fera tourner en même temps le petit maſt, la vergette P P. & tout le chaſſis à la fois, & au même ſens que le ſtile du maſt où ſont les degrez de la demi-roſe ou demi-cercle au point G. & parce qu'il faut que le Vent trouve une petite réſiſtance en pouſſant le chaſſis, j'ay attaché à chacun des bouts de la vergette Q Q un fil de ſoye qui coule ſur deux poulies, une de chaque bout

de la vergette PP. On peut met
tre au bout des filets pendans un
plomb du poids d'un denier.

Il faut encore obſerver que la
planche YYY. ne doit tenir ſu
la chambre de Pouppe que juſqu'a
Pal H. par les Tenons OOO. &
que le reſte de la planche ſoit vi
par deſſous pour la liberté du mou
vement des petits plombs, & ſou
laquelle on pourra attacher deux
jumelles de bois perpendiculaires
entre leſquelles on fera baculer un
Sablier.

J'ajoûte que ſi le premier air
de Vent eſtoit de Sud à Nord, l
Vaiſſeau faiſant route ſur cett

igne, & le Vent venant à chan-
ger, le chassis & le mast de l'Eoli-
metre tourneroient aussi, & quand
le Vaisseau viendroit à dériver,
on ne laisseroit pas de tirer une
juste proportion de sa vitesse, ou
de son retardement, par le secours
de l'Eolimetre.

REPRESENTATION
de la seconde Figure de
l'Eolimetre, dont le chassis
est vû à plein par derriere,
du costé de la Prouë.

A C. *montre le quart de cercle,*
quoy qu'il ne soit pas dans sa

perſpective. Son coude & ſo
centre paroiſt au point 4. par o
paſſe une clavete gaye qui enfi
le maſt & quart de cercle refer
dus, la grande regle du ſtile A
F G. & les deux petites regles o
ailerons par chacun de leurs bou
au même point 4. Ces manier
d'ailerons ainſi enfilez aux poin
D D. & E E. par les deux verge
tes paralleles S S. R R. empêche
le cabotement du chaſſis; & lo
que l'air du Vent change à dro
ou à gauche, toutes les quatr
vergettes paralleles & oriZonta
les, & le chaſſis, tourneront e
même temps ſur le pivot H. O

verr

verra pour lors le ſtile repreſenté en la premiere Eſtampe à la lettre G. marquer par ſa pointe, & parcourir les degrez du demi-cercle, chaque nonante commençant à la même lettre G. de la précedente Figure.

DESCRIPTION de l'Aiguille non aimantée, & la maniere de la fabriquer.

PLuſieurs de mes Amis, qui s'entendent parfaitement en Marine, m'ayant fait comprendre que les Aiguilles aimantées

des Boussoles perdent souvent de
leur effet, à cause de la roüille, de
la variation de l'Aimant, &
d'autres inconveniens, & que
cela portoit un grand préjudice à
ceux qui frequentent la Mer, je
m'avisay de faire une Aiguille
d'acier, qui n'estant pas aimantée,
eust pourtant la même vertu que
les autres, sans en avoir les de-
fauts. J'ay forgé cette Aiguille
d'environ quatorze pouces de
longueur sur trois lignes de lar-
geur, & de demi ligne d'épais-
seur. J'en ay fait des experiences
& l'on a observé qu'aprés de
mouvemens contraires, elle tourne

vers le Nord, & s'y arreſte, non pas à la verité avec tout le dégagement qu'il ſeroit neceſſaire, parce qu'elle eſt un peu peſante; ne doutant point que ceux qui en voudront faire de ſemblables ſur mon Devis, ne puiſſent les perfectionner, & les rendre encore plus utiles à la Navigation. Je vais montrer la maniere de fabriquer cette Aiguille.

Il faut choiſir une petite piece du plus fin acier, de la longueur à peu prés de quatre pouces, & de ſix lignes de largeur en chacune de ſes quatre faces collaterales. On commencera par en découvrir

les Poles ; ce qui ſe peut faire en oppoſant les deux bouts de cette piece d'acier à une Bouſſole dont l'aiguille ſoit juſte : & lors que l'un de ces bouts fixera le Sud de l'aiguille , ce ſera le Nord de l'acier , qui pendant le temps qu'on le mettra en œuvre , doit toujours avoir la même direction & le même alignement.

Le Fourneau & l'Enclume doivent , autant qu'il ſera poſſible , eſtre à ciel découvert. On les placera commodément , en ſorte que retirant l'acier rougi du feu de charbon de bois , on luy conſerve cette même direction dont je viens de parler.

L'Artiſte ayant le dos tourné au Midy, prendra le Sud de l'acier avec des pincettes qu'il tiendra d'une main, & de l'autre le marteau. Il forgera cet acier des quatre côtez avec la quarre du marteau, en commençant par par le bout qui regarde le Nord, & reculant peu à peu juſqu'à ce qu'il rencontre les pincettes. Il continuera de même, obſervant toujours l'ordre qui a eſté marqué cy-deſſus.

Dés que l'aiguille ſera achevée de forger, on en coupera les deux bouts, on la paſſera dans une Filiere par le bout de ſon Sud, qu'on

tirera vers le Midy ; enſuite on
là polira, & on luy fera une
pointe ſur une meule, parce qu'il
ne faut pas que la lime y touche;
aprés quoy on la percera par le
milieu, de maniere que pour la
pivoter, on puiſſe à ſon Zenith
ſouder avec de l'Etain une cha-
pelle de Leton.

Il eſt encore d'une neceſſité in-
diſpenſable, pour rendre cet Ou-
vrage parfait, d'y obſerver l'heure
Planetaire de Mars, lors qu'il
eſt dans ſon aſcendant & dans ſa
force. Du reſte, il faut eſtre ex-
trémement appliqué à cette action,
& je ne doute pas que les Gens

d'une forte imagination n'y réuſſiſſent mieux que les autres.

Vanhelmont * eſt le ſeul, ſi je ne me trompe, qui a parlé de ces ſortes d'Aiguilles. La metode qu'il en donne eſt peu differente de celle que j'ay expoſée. J'oſeray dire pourtant, avec tout le reſpect qui eſt dû à ce grand Philoſophe, qu'il a obmis, non ſeulement la maniere de connoiſtre les Poles de l'acier avant de le mettre en œuvre, mais encore la Conſtellation propoſée; l'un &

* Lib. de magna vulnerum curatione in 4. pag. 775. n. 165.

l'autre me paroiſſent des principes tres-eſſentiels.

J'ay tâché de repreſenter auſſi exactement que je l'ay pû, tout ce qu'on doit pratiquer touchant la conſtruction de l'Aiguille non aimantée. Le Public qui n'eſt pas obligé d'en croire au témoignage d'un particulier, ſera peut-eſtre convaincu de la verité, ſur la foy des perſonnes d'érudition, & de qualité diſtinguée, qui ont bien voulu aſſiſter à toutes les experiences que j'ay faites là-deſſus en divers temps.

La premiere experience fut faite au mois de Février 1695.

n presence de Messieurs le Com-
nandeur & l'Abbé de Chalvet,
Freres. Ce fut de mettre l'aiguille
u feu, pour desabuser ceux qui
royoient qu'elle estoit aimantée:
le sorte qu'aprés avoir estè re-
roidie, & remise ensuite sur son
ivot, elle tourna & s'arresta
vers son Nord, comme auppara-
vant.

Cette experience fut réïterée
e 17. d'Avril, en presence de
Mrs de Rabastens, Juge Mage
le Montauban, de Maleprade,
Dambez, Seigneur de Gestes,
le Ponsin, l'Abbé Dupont,
Deltor, Lacaze, & de Mouy.

Le 19. elle fut refaite. Mrs d
Chalvet & de Maussac, Con
seillers au Parlement, en furen
témoins.

Le 23. elle fut continuée de
vant Mrs de Nolet, Tresorie
general de France, & l'Abb
Cassan.

Enfin le 24. Mrs de Méne
grave, de Soleilhavolp, & d
Gay, Docteur en Medecine, fu
rent presens à la même observa
tion.

Le 9. de May on se content
de faire remarquer le mouvemen
de l'Aiguille à Mrs de Manibar
Dumas & Pol, Conseillers a

arlement, à Mrs le Marquis de
Aagni, de Campiſtron, Colom
& Bartelet, & à Mrs les Abbez
e Foucaut & de Cerey.

La ſeconde épreuve qui a eſté
uite de cette Aiguille, établit en-
re mieux ſa vertu indépendan-
de l'Aimant. On ne peut pas
upçonner qu'elle en ait eſté tou-
ée, puis que la qualité eſſen-
elle de l'Aimant eſt d'attirer par
un de ſes Poles, & de repouſſer
r l'autre une aiguille aimantée,
qui ne ſe rencontre pas à l'égard
celle de ma façon. Mr Thi-
ut, tres ſçavant en Mathema-
ques, prit la peine de preſenter

luy même aux deux bouts, à tou
les costez, & à toutes les faces d
mon aiguille, les deux Pôles, &
les autres parties de la Pierr
d'Aimant, qui en dix-huit ma
nieres differentes l'a toujours at
tirée, sans la repousser d'aucu
côté.

On fit en même temps une ob
servation d'un Canif frotté d'Ai
mant, qui levaune petite aiguill
à coudre, qu'on fit toucher aux
deux bouts de la mienne, sans
qu'elle pust jamais s'y attacher.

J'ajoûtay à cette observation
deux aiguilles d'acier d'environ
cinq pouces de longueur, posées

leurs pivots, & que j'avois
riquées dans la direction de
rient à l'Occident, où elles se
ent La Pierre d'Aimant fit le
me effet à celles cy qu'à l'autre.
A cette derniere épreuve, qui
it le 25. de Juillet 1695. assiste-
t des Maistres de l'Art, &
llustres Connoisseurs. Mr le
azuyer, Procureur General,
r Delopes, Lieutenant Cri-
nel, & Mr Robin, de l'Aca-
mie d'Arles. Les Peres Nico-
, Professeur de Theologie, Phe.
, Bertrand, & de Laire, Pro.
sseurs de Philosophie, Iesuites;
s Prres Besombes & Daries,

Doctrinaires, & Professeurs
Philosophie au College de l'
quile; le Pere de Severac, Lecte
de Philosophie, & son Comp
gnon, Iacobins; le Pere Boug
Lecteur de Philosophie. & s
Compagnon, Augustins; le P
Victor, Lecteur de Philosoph
& son Compagnon, de l'Ord
des Grands Carmes; le Pere A
mable, & le Pere Innocent, L
cteur de Philosophie, & leu
Compagnons, du Tiers-Ord
Saint François.

On a vû dans toutes ces Séa
ces l'essay de l'Eolimetre. qui n
pas esté moins approuvé que
reste.

Le Public peut il attendre une
euve plus autentique des nou-
lles Découvertes que je luy
nfie ? Elle eſt autoriſée par un
and nombre de Témoins irrepro-
ables. I'ay pris la liberté de les
ppeller dans mes Aſſemblées,
oins pour ſatisfaire une juſte
rioſité, que pour fortifier la
erité de mes Experiences. Ils
'ont permis de metttre leurs
oms dans ce petit Livre; & je
uis dire que c'eſt d'eux qu'il re-
evra toute ſa reputation.

Vous me demandez plus
'éclairciſſement que les

Nouvelles publiques n'e
ont donné ſur la mort d
Pierre Pieton. Ce Vieillar
eſt mort en Champagne,
Hautvilliers, dont Mr d
Fourille eſt Abbé. Quoy qu'
fuſt âgé de cent dix-ſept an
il n'a finy ſes jours que pa
la ſeule neceſſité de mouri
Il a travaillé aux vignes juſ
ques à l'âge de cent quinz
dans une parfaite ſanté. Il ſ
nourriſſoit d'un peu de vin
dans lequel il trempoit ſo
pain, & n'a point pris d'au
tre nourriture pendant le
rois ou quatre dernieres an

ées de ſa vie. Il a toujours
u l'eſprit fort preſent, &
'a ſouffert aucune des in-
ommoditez qui accompa-
nent ordinairement l'extrê-
ne vieilleſſe. Il ſe crut aſſez
e force à cent dix ans pour
'eſtre pas inutile dans le
ıonde, & ſe remaria pour ſe
ouſtraire à la dureté que ſes
nfans avoient pour luy. Il
'avoit que vingt-cinq ans
ors qu'il ſe maria la premie-
e fois, & ſon Fils aîné mou-
ut il y a ſeize ans, âgé de
oixante & ſeize. Il déceda
e quinziéme du mois der-

nier. Je n'avance rien q
n'ait eſté verifié par le Cu
de Hautvilliers, & par u
Religieux de l'Abbaye d
Mr l'Abbé de Fourille.

Le vray merite eſt reconn
par tout, & quoy que M
l'Evêque de Chalons ne ſo
tiſt point de ſon Dioceſe
où l'on peut dire qu'il meno
une vie Apoſtolique, ſa ve
tu, malgré cette vie ſi ret
rée ne laiſſoit pas de fair
du bruit dans toute l'Europe
Le Pape ayant appris la no
mination de ce Prelat à l'A
chevêché de Paris, apré

avoir loüé le choix du Roy, fit de grands éloges de cet Archevêque, & luy donna ſes Bulles *gratis*, perſuadé des bons uſages qu'il fait des revenus Eccleſiaſtiques. Sa Sainteté voulut le propoſer Elle-même dans le Conſiſtoire, & ajoûter le *Pallium* aux graces qu'Elle venoit de luy accorder, pour marquer l'eſtime qu'Elle fait de ſa pieté & de ſa vertu.

L'Article ſuivant donnera beaucoup de plaiſir aux Sçavans.

LETTRE
ECRITE A UN
PERIPATETICIEN,

Dans laquelle on satisfait à la Replique addressée aux Cartesiens, insérée dans le Mercure du mois de Juillet de l'an 1695.

MONSIEUR,

Je ne prens point le ton de Maistre dans les Dissertations

que j'ay coutume de faire, cela
st opposé aux Maximes de la
Secte que je fais gloire de soûte-
nir, qui parle plûtost par raison
que par imagination, & si je
commençay ma Lettre du mois
d'Avril par un étonnement sur
voſtre doute, je crus le devoir
faire, parce qu'il ne me sembloit
pas d'une si grande consequence,
qu'on ne pust le resoudre aprés
quelques reflexions sur le Syste-
me de M Descartes; mais laiſ-
sons là ce reproche. Il m'importe
peu qu'on me donne le ton de
Maistre, pourvû que je ne me le
donne pas moy-mesme.

Vous m'avertissez d'abor
que je n'ay pas pris soin d'establi
dans ma Réponse que le corps un
à l'ame estoit incapable de sensa
tion, & que c'estoit pourtant c
que je devois faire pour répondr
directement. Trouvez vous, M
que cela fust necessaire avec u
homme qu'on suppose estre parfai
tement instruit de la Doctrin
qu'il attaque? & qui forme s
difficulté non pas contre le princi
pe, mais contre les consequence
qui croit estre renfermées dans l
principe? Pour moy, je vous l'a
vouë, il ne m'a jamais paru qu
je fusse obligé de prouver l'inca

acité où le corps estoit de sentir,
ant qu'on n'attaqueroit ce dogme
que par le dehors & par des in-
onveniens; cependant je ne m'ar-
esteray pas plus long temps sur ce
rétendu deffaut, que sur le précé-
lent, mon esprit n'est pas un esprit
le procés & de vetille. Je vous
prouve en peu de mots ce que vous
me demandez.

Par le nom de corps, j'entens (& si je ne me trompe, tout le monde l'entend de mesme) une substance étenduë composée de chair, d'os, de tendons, de mus-cles, de nerfs, de veines, de fi-bres, de sang & d'esprits ani-

maux. Je ne vous explique pa
ces termes, vous les ſçavez. O
diſtingue dans ce composé pluſieu
ſens, comme la veuë, l'oüie, &
ces ſens ne ſont que des parties d
chair differemment taillées; c'e
neanmoins à ces parties de cha
que les Peripateticiens attribuen
communement la faculté de ſen
tir. Mais peut on s'imaginer qu
un morceau de chair tailléen fo
me d'œil, ſoit la veuë d'un obje
car quand on examine les choſ
un peu plus exactement qu'on
coutume de faire, on trouve qu
la partie principale où l'on d
que reſide la puiſſance viſive, e
u

n petit nerf qui descend du cer-
veau, & qui se répand dans le
ond de l'œil, à peu prés comme
n filet de Pescheur, ce qui luy a
ait donner le nom de Retine; ce
erf est ébranlé par les rayons qui
artent du corps lumineux, cet
branlement se communique à
'endroit du cerveau où il aboutit.
C'est tout ce que le corps fournit
le son fond à l'operation de la vûë.
Où peut-on penser que l'ébranle-
ment d un nerf continué jusqu'au
erveau, soit la perception d'un
bjet? Voyez, Monsieur, si cela
st du bon sens, je m'en rapporte
à vostre témoignagne. Mais

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

voicy encore un exemple qui se
vira à éclaircir ma preuve.

On dit tous les jours que
main ſent de la douleur lors q
elle eſt percée par la pointe d'u
aiguille. En verité, comprend-
ce qu'on dit ? Que fait la poin
de l'aiguille ſur la main ? Ne d
ſons que ce que nous voyons, e
en diviſe les parties, cette div
ſion eſt accompagnée d'une effu
ſion de ſang, qui trouve par
moyen les paſſages ouverts, c
d'une émotion du cerveau, q
reçoit dans les parties interieur
de ſa ſubſtance le contre-coup
tous les mouvemens qui arriven

aux parties exterieures du corps, & cela en consequence de l'étroite union qu'il a avec les nerfs & les fibres qui se terminent à luy. Il ne faut avoir qu'une legere teinture de l'Anatomie pour convenir de ce que je dis. Dites moy à present auquel de tous ces effets attribuerez-vous le sentiment? Seroit-ce à la division des fibres de la main, à l'effusion du sang, ou à la secousse du cerveau? Vous ne le donnerez ny aux uns, ny aux autres, si vous m'en croyez; il est impossible de concevoir qu'un mouvement local de fibres, de sang, & de cerveau, soit la dou-

leur qu'on ressent à la piqueure d'une aiguille On a beau se récrier sur certaines facultez sensitives, qu'on suppose estre dans le corps, on parlera toujours en l'air, tant qu'on n'attachera à ces termes aucune idée distincte & particuliere ; car ou ses facultez sont des parties du corps, ou non ; si elles sont des parties du corps, elles sont semblables à celles dont nous avons parlé, & par consequent aussi peu capables de sentiment. Si elles sont distinctes du corps, on a ce qu'on souhaite, puis qu'on avouë par là que ce qui est sensible dans l'homme n'appartient pas

au corps Je n'ay plus rien à vous dire ſur ce ſujet, ſinon que quand on rentre dans ſoy-même pour examiner les proprietez de ſon eſtre, on demeure encore plus convaincu de la doctrine que je viens d'expliquer; car on s'apperçoit à la premiere conſideration qu'il y a quelque choſe en nous qui juge de nos ſentimens, qui diſtingue entre la douceur & l'amertume, la douleur & le plaiſir, qui met même quelque difference entre douleur & douleur. Pour juger ainſi des ſentimens divers il faut les comparer les uns avec les autres; pour les comparer il les faut

connoiſtre, & pour les connoiſtr
il les faut ſentir. Quelques ter
mes qu'on employe pour me fair
comprendre ce que c'eſt que la cha
leur, je ne la comprendray jamai
ſi je ne m'approche du feu Or c
juge qui décide avec tant de ju
ſteſſe, n'eſt pas le corps, ou quel
qu'une de ſes parties, on n'a pa
encore osé donner la connoiſſanc
& le diſcernement à la matiere
Il faut donc que celuy qui ſen
dans nous ſoit un eſtre ſpiritue
& diſtingué du corps. Je ne ſçay
Monſieur, ſi ces preuves, qu
m'ont mené un peu plus loin qu
je n'avois prévû, ſeront aſſez

forces pour vous convaincre que le corps uny à l'ame est incapable de sensation.

Vous me pressez ensuite de montrer, si je puis, qu'une tristesse mortelle en I. C. n'estoit pas incompatible avec la beatitude parfaite dont il joüissoit; permettez-moy de vous dire là dessus que vous avez leu ma Réponse avec un peu trop de précipitation, puis que parlant de cette tristesse mortelle que nostre divin Maistre ressentit au jardin des Olives, j'ay dit en paroles expresses, que peut estre dans ces momens où il parut avec moins

de courage & de fermeté que dans tout le reste de sa Passion, il avoit détourné son esprit de la veuë de la gloire, pour l'appliquer à la veuë de ses tourmens futurs, ce que je croyois necessaire, afin qu'on pust dire avec plus d'assurance qu'il s'estoit veritablement assujetty à nos miseres; ainsi l'avertissement que vous me donnez sur ce chapitre est inutile. Ie passe volontiers sous silence les Passages de l'Ecriture que vous apportez pour prouver que I.C. estoit incapable de tristesse, parce que je ne les crois pas trop contraires à mon sentiment; car

es paroles du premier, non erit
ristis & turbulentus, *prouvent*
que I. C. ne seroit jamais triste
l'une tristesse qui aille jusqu'au
trouble. Les paroles du second sont
generales, & peuvent s'entendre indifferemment de toutes sortes de justes. Il me semble aprés
cela que vous travaillez vainement à rompre l'union qui est entre l'ame & le corps pour concilier des passages qui dans le fond n'ont pas beaucoup de contrarieté; je dis que vous rompez l'union
que l'Auteur de la nature a mise
entre l'ame & le corps, quand
vous faites un partage aussi injuste

que celuy de donner au corps tout
la capacité de ſouffrir, & à l'am
la ſeule capacité d'eſtre heureuſe
car aprés qu'on aura ainſi partag
en quoy ſubſiſtera l'union, ſera c
en ce que l'ame verra d'une vû
ſeche & abſtraite tous les mou
vemens dont le corps ſera ébranlé
Ie peux voir la même choſe dan
le corps d'un autre, je peux mê
me en eſtre émû ſans qu'on diſe
que je luy ſois uny. Sera ce en
ce que l'ame reglera les operations
du corps, & le conduira dans les
lieux où les autres ſeront moins
en eſtat de luy nuire? Les Anges
qui ſe forment des corps d'air con-

uiſent ces phantômes par tout où
leur plaiſt, & cependant S.
Thomas ne laiſſe pas de nier
u'ils les animent? Sera-ce enfin
ce que l'ame ſera jointe dans
out le corps & toute dans cha-
une de ſes parties? & comment
ne prouveroit on que cela ſoit,
elle n'a pas plus de part à ce
ui ſe paſſe dans ſon corps qu'un
utre qu on ſçauroit de toute ſeu-
eté n'y eſtre point? Ie ſçay bien
u'il y a des mouvemens naturels
ans le corps indépendamment de
ame, mais ce ne ſont pas ceux
ui ont raport à ſa conſervation,
faut pour cela qu'elle ait des

ſentimens de ce qui s'y paſſe d'ex
traordinaire, autrement elle n
pourroit pas travailler à le con
ſerver; & qu'on ne me diſe poin
qu'il ſuffit qu'elle s'en apperçoiv
une perception ſeparée du ſent
ment ne l'intereſſe en nulle mani
re, & ſi la douleur ou le plai
ne s'en meſlent, elle ne pourra j
mais ſe reſoudre à conſerver u
machine de cargition qui luy
un obſtacle à ſon bonheur Ce q
ie viens de dire de l'homme
général, doit s'entendre de I. C
puis qu'il eſtoit homme com
nous.

Mais dites-nous le moyen d'a

rder cette doctrine avec l'union
roite que ſon ame avoit au Vcr-
e? Pour ajoûter quelque choſe à
a Réponſe, il faut parler de J.
C. par raport à Adam dans l'eſtat
'innocence; car il eſt luy-meſme
ſecond Adam qui doit nous ré-
ablir dans les avantages du pre-
nier. Adam dans l'eſtat d'inno-
ence eſtoit touché de ſentimens de
douleur & de plaiſir, conformé-
nent aux divers mouvemens de
es organes, il faloit que ſon ame
fuſt avertie par quelque plaiſir ou
par quelque douleur qu'un tel ali-
ment eſtoit convenable ou nuiſible
à la conſervation de ſon corps;

c'eſtoit le moyen le plus court &
le plus raiſonnable: il y auroit eu
ce ſemble, quelque déréglement qu
dans un temps où ſon eſprit n
devoit eſtre occupé que de Die
& de ſon devoir, il l'euſt occupé
l'examen de la nature de ſo
corps; de celle du fruit qu'on lu
préſentoit, & du raport qu'il y
avoit de l'un à l'autre, pour ju
ger ſi dans une telle diſpoſition d
ſon corps un tel fruit auroit eſté
bon pour ſa nourriture. Par ce
endroit Adam devoit eſtre frapé
de douleur & de plaiſir; mais
cette douleur & ce plaiſir ne pou-
voient pas troubler le bonheur

dont il jouiſſoit, ny ſe détourner de la parfaite union qu'il avoit avec ſon Dieu, parce que ces ſentimens deſagréables ne faiſoient que l'avertir de ce qu'il devoit faire pour ſon corps ſans cauſer aucune alteration dans ſon repos. De cette explication je tire deux choſes. La premiere que le deſordre du peché originel ne conſiſte préciſement que dans la puiſſance que nos ſens ont acquis depuis ce peché de tyranniſer & d'occuper noſtre ame. La ſeconde, que l'union que J.C. avoit avec le Verbe n'empeſchoit point qu'il n'eût des ſentimens de plaiſir & de douleur

à l'occaſion des mouvemens extra
ordinaires qui ſe paſſoient dan
ſon corps, parce que ſes ſentimen
ne faiſoient que le toucher & ſ
retiroient avec reſpect aprés l'a
voir averty Vous dites que la dou
leur rend toûjours malheureux
pour le temps qu'on la ſouffre. Cela
eſt vray d'une douleur qui trouble,
qui occupe & qui pénétre, pour
ainſi dire, juſque dans la ſubſtan
ce de l'ame, mais nullement d'une
douleur ſuperficielle qui ne fait
qu'avertir. Sans doute qu'une
goutte d'eau froide jettée dans un
baſſin d'eau boüillante n'y cauſe-
roit pas une alteration capable de

iminuer ſa chaleur. D'ailleurs ſi
. Thomas ne craint pas de ſoû-
enir que J. C. a toûjours eſté
omme depuis le moment de l'in-
arnation, quoique ſon corps ait
demeuré trois jours dans le tom-
eau, parce qu'un ſi petit eſpace
le temps eſt compté pour rien, pour-
uoy ne pourray-je pas dire que
J. C. a toûjours eſté heureux
nalgré les ſentimens de douleur
dont il eſtoit touché à l'occaſion de
ſon corps, puis qu'ils n'avoient pas
aſſez de poids pour contrebalan-
cer ſon bonheur, & qu'au milieu
de ſes tourmens il eſtoit auſſi tran-
quille que s'il n'avoit rien ſouffert?

car enfin pour pouvoir dire qu'un homme eſt malheureux, il ne ſuffit pas que la douleur vienne le heurter ſans l'ébranler, il faut qu'aprés l'avoir ſecoüé elle prenne la place du plaiſir, ce qui n'arriva pas dans J. C. même dans les momens de ſon agonie, eſtant toûjours demeuré ferme & conſtant; c'eſt pourquoy la plainte qu'il fit à ſon Pere en mourant de l'avoir abandonné, fut plûtoſt une exemple qui nous marquoit qu'il faut recourir à Dieu dans nos afflictions, qu'un ſigne de ce qui ſe paſſoit chez luy, parce qu'il ſembloit eſtre abandonné par ſon Pere, en

égard à la cruauté des ennemis auſquels il l'avoit exposé; ſon ame eſtoit toûjours fortifiée par la vûë de ce Dieu qui ceſſoit de ſe montrer au dehors pour ſe donner tout entier au dedans.

Pour ce qui eſt de l'explication que vous donnez à ces paroles, triſtis eſt anima mea uſque ad mortem, je ne la trouve pas trop vray-ſemblable. I'ay peine à me perſuader que ſa triſteſſe qui ſuit immediatement de la douleur ſoit le mouvement convulſif d'un corps qui ne ſouffre point. Et d'où pouvoit luy venir ce mouvement convulſif? Ce n'eſtoit pas de ſes

tourmens présens puis qu'il ne souffroit rien encore ; ce n'estoit pas de ses tourmens futurs puisqu'il n'avoit pas le jugement pour les prévoir. Vous direz peut estre que l'ame les voyoit comme présens, & que cette vûë causoit des choses si extraordinaires dans son corps. Ie l'avoüe, mais je vous demande, ou cette vûë estoit une vûë seche & sans émotion, ou une vûë perçante & accompagnée d'émotion. Si vous dites le premier, j'auray raison de conclure que l'ame demeurant sans émotion le corps en devoit faire de même ; si vous dites le second, vous avoüez

ue l'ame eſtoit triſte, puiſque la riſteſſe n'eſt qu'une émotion ſen- ble de l'ame à la préſence d'un nal.

Enfin je dis en finiſſant qu'il ſt vray que les Peripateticiens ne ont pas obligez de recourir au niracle, s'ils oſtent toute la douleur l'ame, quoique dans un endroit le vôtre Replique vous diſiez qu'- ls la partagent entre l'ame & le orps, & dans une autre, qu'ils la donnent toute entiere au corps, ce qui ne ſeroit pas une petite contra- diction. Mais les Carteſiens ſont bien plus loüables de recourir au miracle dans les choſes extraor-

dinaires seulement, comme dan
cette tristesse mortelle du Jardi
des Olives, que de rompre l'unio
que Dieu a mise entre l'ame & l
corps, que d'apeller douleur un sim
ple mouvement local, & de soûte
nir d'autres semblables implicau
ses, comme font les Peripateti
ciens. Ie ne me flate pas, Monsieur
d'avoir dissipé vostre doute, les
beaux esprits ne manquent ja
mais de nouvelles reflexions. Ie
crois pourtant avoir suffisamment
prouvé que M Descartes n'est pas
contraire à la commune opinion,
c'estoit le seul but que ie m'estois
proposé; croyez, Monsieur, que

Carteſiens eſtiment les Peri-
teticiens, qui ſont d'auſſi bon
ns que vous l'eſtes, & qu'ils
nt ravis qu'on leur propoſe des
fficultez ſur le Syſteme de M^r
Deſcartes, pour avoir lieu de fai-
voir au monde qu'il n'eſt pas
dangereux qu'on ſe l'imagine.
e ſuis, &c.

Il n'y a rien de ſi ſurpre-
ant que ce qui eſt arrivé à
ne jeune Perſonne d'un fort
rand merite, à qui la for-
une a fait éprouver en peu
e temps ſes changemns les
lus extraordinaires & les plus

bizarres. Elle estoit Fille d'u
Pere qui ayant beaucoup d
naissance, & cherchant
s'élever encore davantage
avoit hazardé tout ce qu'
avoit de bien sur des espe
rances qui l'avoient flaté ma
à propos. La moindre de se
imprudences estoit de s'estr
marié par amour. Heureuse
ment il n'estoit venu qu
cette Fille de son mariage, &
elle avoit environ dix ans
lors qu'une maladie violent
emporta son Pere, avant qu'i
eust donné aucun ordre au
malheur de ses affaires. Ainsi

ne luy laiſſa pour tout
vantage que celuy de de-
neurer ſous la conduite d'u-
e Mere habile, qui ayant
ſté contrainte de s'accom-
noder de ſes droits pour peu
e choſe avec des Creanciers
ches & puiſſans, qui pou-
oient les conteſter, trouva
moyen de ſe ſoutenir par
grande œconomie, ce qui
y acquit une eſtime gene-
le, & luy donna des Amis,
hoſe rare dans la mauvaiſe
ortune. Sa Fille eſtoit belle,
'une humeur fort douce, &
outes ſes inclinations eſtant

portées à la gloire, ſa Mere
tâcha de les ſeconder par tout
ce qu'une bonne éducation
peut ajoûter à un nature
heureux, & qui eſtoit diſpoſé
à recevoir toutes les impreſ-
ſions de vertu & de ſageſſe
qu'elle prenoit ſoin de luy
donner. Ses inſtructions eu-
rent tant d'effet, qu'à meſure
que ſa Fille avançoit enâge, on
voyoit que ſa raiſon ſe for-
moit de plus en plus. Elle avoit
en tout une équité merveil-
leuſe, qui ſervoit de regle à
ſes ſentimens; & on peut dire
que l'on n'avoit jamais veu

dans une perſonne qui ne faiſoit que de commencer à entrer au monde, briller plus d'eſprit & de politeſſe. Les belles qualitez de l'ame eſtant joines à mille agrémens qu'elle avoit receus de la nature, la rendirent l'admiration de tous ceux à qui il eſtoit permis de la pratiquer, & ſa Mere qui luy trouvoit elle-même un fond de merite, qui ne pouvoit que s'augmenter par le temps, en prit ſujet de ſe promettre pour elle tous les avantages qu'on peut eſperer quand l'habileté ſoutient la

bonne conduite. On parloit par tout de sa beauté, & une douceur d'esprit toute charmante, qui estoit meslée à beaucoup de complaisance & d'honnesteté, luy attiroit des loüanges, même de la plus grande partie des Femmes qui la rencontroient en quelque visite, quoy que naturellement elles tâchent d'affoiblir ce qui paroist en meriter de trop grandes. Vous jugez bien qu'il luy eust esté facile d'avoir une grosse Cour du costé des hommes, si elle eust voulu souffrir leurs empres-

ſemens. Tout les engageoit à ſouhaiter qu'elle daignaſt agréer leurs ſoins. Sa Mere étoit encore fort bien faite, & avoit beaucoup d'eſprit; mais plus elle l'avoit pénétrant, plus elle crut devoir s'en ſervir pour ménager les intereſts de ſa fille. Elle la gardoit comme un treſor qu'il ne falloit pas montrer ſouvent, & elle redoubloit l'envie que l'on avoit de la voir par les obſtacles qu'elle y faiſoit naiſtre. Cette politique éloignoit certaines gens qui ne cherchoient qu'à ſatisfaire

leurs yeux, & à joüir d'une agréable converſation, & en même temps elle enflammoi ceux qui ayant le cœur ſenſi ble, faiſoient leurs efforts pour obtenir que les aſſidui tez leurs fuſſent permiſes. Ils voyoient bien qu'il ne falloi pour cela qu'une declaration en bonne forme. Quelques uns ſe hazardoient à la com- mencer, mais comme ils ne parloient pas aſſez claire- ment, on ſe tenoit toûjours avec eux dans une reſerve qui empeſchoit la familiarité qu'ils euſſeut bien voulu ac-

querir. Le merite de la jeune Demoiſelle eſtoit une amorce bien flateuſe ; mais ſitoſt qu'elle leur faiſoit faire quelque pas qui les pouvoit engager, la conſideration de ſon peu de bien les retenoit. Parmy ce nombre d'Amans qui s'expliquoient à demy, la Mere jetta les yeux ſur un Cavalier, qui luy parut plus capable que les autres d'une paſſion qui l'entraîneroit où elle cherchoit à le mener. Il avoit l'eſprit aiſé, l'humeur douce & complaiſante, beaucoup d'agrément dans ſes

manieres, & ne dépendan
que de luy-même, il n'avoi
à rendre compte à perſonn
des engagemens qu'on pou
voit luy faire prendre. Ell
s'attacha principalement
favoriſer les empreſſemen
qu'il faiſoit paroiſtre, & fer
mant les yeux ſur ſa naiſſan
ce qui n'eſtoit pas des plu
relevées, elle ne regarda qu
ſon bien, qui eſtoit aſſe
conſiderable pour mettre ſa
fille dans un établiſſemen
fort avantageux pour elle. L
privilege qu'il eut de la voi
plus aſſidûment que ſes Ri

vaux, fut une distinction qui piqua sa vanité. Il crut pouvoir s'applaudir sur ses bonnes qualitez, qui luy facilitoient un accés libre dont personne ne partageoit l'avantage, & l'habitude des soins qu'on luy permettoit de rendre à la Belle, l'ayant livré insensiblement à toute l'ardeur de sa passion, il en devint éperduëment amoureux. C'estoit dans l'un & dans l'autre un si grand rapport d'humeur & de sentiment, que la simpatie serra fortement les nœuds que l'a-

mour avoit formez. La Bell
le trouvoit fort à ſon gré, &
ne doutoit point qu'elle n
vêcuſt heureuſe avec luy. L
Mere ne perdit point d
temps, & voyant les choſes
peu prés au point qu'elle avoi
préveu, elle mit le Cavalie
dans la neceſſité de conclur
ſans aucun retardement, o
de s'abſtenir de voir ſa Fille
Il en eſtoit trop charmé pou
pouvoir prendre ce dernie
party. Ainſi il fallut qu'i
s'engageaſt ſans retour, & i
le fit avec un épanchemen
de cœur qui perſuada la Bell

qu'elle en eſtoit veritable-
ment aimée. L'affaire ayant
eſté arreſtée entre eux, il ne
voulut point la tenir ſecrete,
& fit vanité de la beauté de
ſon choix. Quoy qu'on n'y
puſt rien trouver à redire, la
Belle ayant un merite ſingu-
lier, on ne laiſſa pas d'en eſtre
ſurpris. Le Cavalier avoit toû-
jours paru attaché au bien,
& on avoit eu d'abord de la
peine à croire qu'il fuſt capa-
ble de s'abandonner aſſez à
l'amour pour ne rien cher-
cher du coſté de la fortune.
Le mariage ſe devoit faire

dans fort peu de jours, lor
qu'on en parla chez une Da
me qui avoit toûjours gran
de compagnie. On dit hau
tement que la Demoiſell
eſtoit digne encore d'un
meilleure fortune, & tout l
monde ſe trouva ſi bien d'ac
cord à vanter l'agrément d
ſa perſonne, la douceur d
ſon eſprit, & l'égalité de ſo
humeur, qu'il n'y eut qu'un
ſeule voix ſur ſon article, à l'ex
ception d'une jeune Veuve
qui ne pouvant s'oppoſer ou
vertement à de ſi juſtes loüan
ges, ſe contenta de dire, qu

nelque merite qu'euſt la
elle, c'eſtoit l'acheter bien
ner que de la prendre pour
en. La Veuve avoit autant
e méchantes qualitez, que
elle dont on parloit en avoit
e bonnes. C'eſtoit l'eſprit
u monde le plus dangereux.
lle eſtoit naturellement por-
ée à nuire, ne pouvant ſouf-
ir qu'on diſt du bien de per-
onne, & cherchant à abaiſ-
er tous ceux que l'on élevoit;
e ſorte que ce fut aſſez
l'avoir entendu parler ſi a-
vantageuſement de la Belle
our luy donner envie de luy

rneder tous les mauvais offi-
ces, dont elle pourroit ima-
giner les moyens. L'arrivée
du Cavalier luy fit naiſtre de
nouveaux ſujets de jalouſie
Tout le monde le congratu-
la ſur ſon bonheur, & la Veu-
ve qui le connoiſſoit, & qui
fut aigrie des choſes avanta-
geuſes qu'on recommença à
dire de la Demoiſelle, le pria
de la venir voir le lendemain
afin qu'elle puſt luy faire les
complimens & plus à loiſir,
& avec moins de tumulte. Il
y alla, & comme elle eſtoit
auſſi diſſimulée qu'artificieu-

, elle luy dit qu'elle pre-
oit part à la ſatisfaction qu'il
voit ſujet de ſe promettre
endant les premiers ſix mois
e ſon mariage, eſtant im-
oſſible qu'il ne trouvaſt ce
emps court, avec une aima-
le & jolie perſonne, aprés
uoy elle inſinua adroite-
nent qu'il n'y avoit rien de
lus dangereux que d'enga-
er pour toûjours ſa liberté
ar un ſentiment d'amour qui
'affoibliſſoit preſque auſſi-
oſt; que la plus belle Mai-
ſtreſſe perdoit tous ſes char-
mes par le nom de Femme;

qu'on avoit alors de longs
ſujets de ſe repentir d'avoir
renoncé aux avantages de la
fortune, qui gardant toû-
jours leur prix avoient de
quoy ſe conſoler de bien des
choſes, & que s'il vouloit luy
laiſſer le ſoin de le marier,
elle eſtoit aſſez de ſes Amies
pour travailler de tout ſon
pouvoir à luy trouver un par-
ty qui luy convint. Le Cava-
lier s'écria ſur la propoſition
& en la remerciant des mar-
ques qu'elle luy vouloit don-
ner de ſon amitié, il luy dit
qu'il s'eſtoit trop declaré,

our pouvoir se dédire avec
onneur ; qu'il concevoit
ien que l'amour perdoit
eaucoup de sa violence par
mariage ; que peut-estre
uand il avoit donné sa pa-
le, il n'avoit pas assez se-
eusement examiné s'il n'a-
ssoit pas contre luy-même,
ais qu'il ne voyoit point de
our pour la retirer ; qu'il sen-
it bien même que son cœur
y consentiroit qu'avec une
eine extrême, & qu'aprés
voir poussé les choses aussi
oin qu'il avoit fait, il ne pou-
oit reculer sans s'exposer à

eſtre blâmé de tout le monde
La Veuve traita de foibleſſe
la delicateſſe du Cavalier ſu
le point d'honneur, & luy
ayant dit beaucoup de cho
ſes avec nne vivacité d'eſpri
ſurprenante qui ébloüit ſ
raiſon, elle ajoûta, que s'i
craignoit les reproches qu'
on luy pourroit faire ſur u
manque de parole commu
aux plus ſcrupuleux, quan
il eſt cauſé par l'intereſt, c
moment de honte ſeroit re
paré en peu de temps par l
grand bien que luy devoi
apporter une perſonne, qu

ſtoit maiſtreſſe de ſes volon-
ez, & recherchée par tant de
gens importans, qu'il auroit
ieu de ſe tenir glorieux de la
préference qu'elle ſe char-
geoit de luy faire avoir. En
uite elle luy fit un portrait
de cette meſme perſonne ſi
emblable à elle-même, qu'il
ne douta preſque point que
ce ne fuſt elle qui le vouloit
épouſer. En effet, elle eſtoit
ort riche, & elle avoit à
choiſir entre pluſieurs Amans
diſtinguez. Le Cavalier la
preſſa long-temps de luy
nommer l'aimable perſonne

dont elle venoit de luy faire la peinture ; & la Veuve remit juſqu'au lendemain à ſatisfaire une juſte curioſité, afin qu'il euſt le temps de ſe conſulter, & de ſçavoir s'il ſe trouvoit en eſtat de répondre à la propoſition qu'elle luy faiſoit. Il paſſa la nuit dans des agitations extraordinaires. L'infidelité qu'il falloit qu'il fiſt à une perſonne qui eſtoit ſi digne de tout ſon amour, eſtoit pour luy une peine inſupportable, mais les avantages qu'il devoit trouver avec la Veuve, qui eſtoit

eune & fort agreable, furent
es charmes auſquels il ne
ut pas poſſible de reſiſter. Il
rouvoit d'ailleurs beaucoup
e gloire à obtenir ſans peine
ar la force de ſon ſeul meri-
e, comme il le croyoit, ce
que pluſieurs autres, dont la
aiſſance avoit plus d'éclat,
ourſuivoient depuis long-
emps inutilement; & ſe per-
lant dans ſes flateuſes idées,
l ne ſentit plus la perfidie
qu'il alloit commettre Il re-
ourna chez la Veuve, qui
refuſa de s'expliquer en ter-
mes plus clairs, s'il ne luy

donnoit parole, que pourvû
qu'il euſt lieu d'eſtre content
du coſté de l'intereſt, il épou-
ſeroit la perſonne qu'elle a-
voit à luy nommer. Il répon-
dit, que ſi malgré ſon peu de
merite, il eſtoit aſſez heureux
pour faire approuver qu'il
prétendiſt à celle qu'il ſoup-
çonnoit, rien ne pourroit
l'empêcher de donner les
mains à tout ce qu'il faudroit
faire pour joüir de ce bon-
heur. Enfin, aprés quelques
conteſtations, qui ne ſervi-
rent qu'à luy mettre plus for-
tement dans le cœur ce qu'il

ommençoit déja d'y avoir,
l fut obligé de dire ce qu'il
enſoit, & il prononça le
om de la Veuve. Elle ſe
nit à ſourire, & refuſa de
uy avoüer d'abord que ce
uſt d'elle qu'elle euſt enten-
lu parler dans le Portrait où
l croyoit qu'on la pouvoit
econnoiſtre ; mais enfin elle
'eſtoit ſi bien mis en teſte de
ompre le mariage, qui euſt
nis la Belle dans un eſtat
lus henreux que celuy où
lle eſtoit, que par le ſeul
laiſir d'empêcher le chan-
gement qui eſtoit preſt d'ar-

river à ſa mauvaiſe fortune;
elle reſolut d'épouſer le Ca-
valier, & voulut bien luy ac-
corder tous les avantages
qu'il luy demanda. Le ma-
riage ſe fit en trois jours, &
avec tant de ſecret, que la
Belle, qui n'en avoit pas le
moindre ſoupçon, demeura
longtemps ſans le pouvoir
croire. Autant que l'eſtime
qu'on avoit pour elle, la fit
plaindre de tout ce qu'il y
avoit d'honneſtes gens qui la
connoiſſoient, autant blâma-
t-on le Cavalier qui l'avoit
trompée ſi lâchement; mais
ſur

ur tout il ne ſe trouva per-
onne qui euſt la Veuve ex-
uſable. Comme on luy avoit
û refuſer divers Partis beau-
oup plus conſiderables que
e Cavalier qu'elle venoit d'é-
ouſer precipitamment, ſans
'eſtre donné le temps de le
ien connoiſtre, on ne put
louter qu'elle ne l'euſt fait
ar un ſentiment de jalouſie,
ui l'avoit portée à chercher
ontre ſon propre intereſt,
ette injuſte voye de faire
vorter une affaire, dont le
uccés devoit donner de la
oye à tout le monde. Son

caractere envieux, bas & malfaisant, fit l'entretien de toute la Ville, & jamais Femme ne fut si generalement méprisée. La Bellle souffrit l'injustice qui luy estoit faite avec une moderation, qui persuadant encore plus de la beauté d'eſon ame, redoubla l'estime qu'on avoit conçuë pour elle. Elle se contenta de dire que le bien ayant esté de tout temps l'Idole des hommes, on ne devoit pas estre surpris, que le Cavalier luy eust sacrifié son honneur, & qu'elle souhaitoit qu'il n'eust jamais

ujet de ſe repentir d'en avoir
uſé ſi mal avec elle. Ses ſou-
haits ne furent point accom-
plis. La Dame qui ne l'avoit
épouſé que par caprice, ſans
que ſon cœur fuſt touché
d'amour, ou qu'elle euſt eſté
prévenuë d'eſtime, en prit
un dégouſt qui l'obligea de
s'abandonner à tout ce
que ſon humeur avoit de
bizarre. Elle prétendoit luy
avoir fait grace en voulant
bien ſe donner à luy, &
ſur ce principe, toutes ſes
manieres eſtoient mépriſan-
tes & imperieuſes. Il eſſaya

vainement de la gagner par ſes complaiſances, c'eſtoient tous les jours des hauteurs inſupportables. Son emportement luy tenoit lieu de raiſon, & rien ne pouvant la faire changer. S'il vouloit avoir quelque repos, il falloit qu'il s'aſſervilt en eſclave à toutes ſes volontez. Ce fut alors qu'il reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite. Ami de la paix qu'il ne trouvoit point, & comptant la tranquillité pour le ſuprême bonheur, il regretoit à toute heure l'aimable perſonne a-

vec qui il n'avoit tenu qu'à
uy de paſſer une vie douce
& heureuſe, & s'il l'euſt pû
racheter par la moitié de ſon
bien, il l'auroit donné avec
plaiſir; mais il avoit beau ſe
chagriner, le mal eſtoit ſans
remede. Sa Femme cherchoit
tous les jours de nouveaux
moyens de le tourmenter, &
tous les efforts qu'il fit pen-
dant deux années entieres
pour adoucir cet eſprit ſauva-
ge, ne ſervirent qu'à luy faire
mieux connoiſtre qu'il ſe fla-
toit inutilement d'en pouvoir
venir à bout. Il eſtoit preſt

de l'abandonner, & il meditoit un long voyage qui l'auroit mis à couvert de ſes froideurs, puis qu'on pouvoit appeller ainſi ſes extravagances, lors que ſes emportemens continuels luy ayant brûlé le ſang, luy cauſerent une fiévre qui l'en delivra. Elle mourut en fort peu de jours, & il ne ſe vit pas plûtoſt tiré d'eſclavage, que regardant tout ce qu'il avoit ſouffert comme une juſte punition de ſa perfidie, il reſolut de la reparer en reprenant ſa premiere paſſion. Tous les charmes de

a Belle ſe preſenterent à luy,
z il ſe ſentit ſur tout ſi fort
enetré de cette douceur
'eſprit qui la rendoit tou-
ours d'une humeur égale,
que ſon amour réveillé par
es idées, fut plus violent
qu'il ne l'avoit eſté en naiſ-
ant. Avant que de s'expoſer
ux premiers reproches qu'il
'attendoit bien qu'on luy fe-
oit, il voulut ſe les rendre
noins facheux, en faiſant
revenir la Mere & la Fille par
n Amy, qui alla les aſſurer
le ſa part qu'elles pouvoient
lilpoſer comme elles vou-

droient, & de ſa perſonne & de ſon bien. La Mere ſurpriſe de ce compliment, répondit avec aſſez de froideur, qu'aprés le juſte ſujet qu'il leur avoit donné à l'une & à l'autre de ſe défier de ſes promeſſes, il leur falloit des effets & non pas des paroles. La Fille fit voir plus de fierté, & quoy que l'Amy du Cavalier luy puſt dire, elle declara que s'eſtant rendu une fois indigne de ſon eſtime, il ne la pourroit jamais regagner, & que comme elle ne vouloit ſonger à ſe marier que pour

emplir ſes devoirs, il pre-
endroit inutilement à ſa ten-
reſſe, puis que ne le pou-
ant eſtimer, elle ſentoit bien
ue tout l'amour qu'il luy
arqueroit, ne vaincroit pas
on indifference. Le Cavalier
e s'eſtonna pas de cette fie-
e réponſe, il crut qu'il diſ-
iperoit par les aſſurances
u'il luy donneroit luy-mê-
ne, la crainte qu'elle avoit
ujet d'avoir qu'il ne parlaſt
as de bonne foy, & il alla
uy rendre viſite; mais il eut
eau faire, elle refuſa obſti-
nément de le voir, & il ne

put parler qu'à la Mere, qu
perſuadée de ſon repentir, luy
promit ſes ſoins pour fléchir
ſa Fille, qui cependant de-
meura inexorable. Ses meil-
leurs amis, en luy diſant qu'
elle avoit raiſon d'eſtre irri-
tée, ne laiſſoient pas de blâ-
mer ſes refus opiniâtres. Ils
luy remontroient que le Ca-
valier avoit eſté aſſez puny
de ſon manque de parole,
pour l'obliger à oublier cette
injure, & que dans l'eſtat
malheureux de ſes affaires,
elle devoit faire pour elle-
même ce qu'il ne meritoit pas

u'elle fiſt pour luy. Elle ré-
ondoit ſans ſe rendre à au-
ne des raiſons dont on ſe
rvoit pour la combattre,
ue ſi la fortune luy eſtoit
oûjours peu favorable, l'a-
antage de ſa naiſſance & la
onté de ſon cœur eſtoient
es biens aſſez grands pour
y devoir tenir lieu de tout.
Cette fermeté à ſe mettre au
eſſus de toutes ſortes de
ûës d'intereſts, pour n'é-
ouſer pas un homme qui
avoit forcée à ne le plus eſti-
ner, fit admirer le courage
e la Belle. Les moins por-

tez à louër ce qui n'eſt pa
de leur caractere, en parle
rent avec admiration, & l
bruit en fut ſi grand, qu'u
homme tres riche, & d'u
rang fort diſtingué, regar
da les ſentimens de cett
aimable perſonne, comm
quelque choſe qui ſurpaſ
ſoit la force ordinaire de ſo
Sexe. Il s'informa d'elle, &
ayant appris tout d'une voi
qu'elle poſſedoit tout ce qu
on peut ſonhaiter de gran
& de noble dans une Fille
il fit ſi bien qu'il ſe rencon
tra deux ou trois fois en u

eu où elle avoit coûtume
aller. Il la regarda atten-
vement, l'entendit parler,
ſortit ſans luy avoir dit
ucune choſe. Deux jours
orés il alla chez elle, &
oyant la Mere étonnée de
viſite, il luy dit qu'il ne
outoit point que le com-
liment qu'il alloit luy faire
e la ſurpriſt. Ce compliment
it qu'il luy venoit demander
Fille en mariage; qu'il a-
oit aſſez de bien pour luy
aire ſoûtenir avec avantage
e rang qu'il luy donneroit,
qu'il n'attendoit que leur

réponſe pour faire venir un
Notaire qui dreſſeroit les Ar
ticles. Elles trouverent la
choſe ſi peu vray-ſemblable
qu'elles furent toutes deux
dans un embarras d'eſprit qu
ne ſe peut exprimer. Le Pré
tendant qui s'en apperçût l
fit ceſſer en leur apprenant
qu'il ſçavoit toute l'avantur
de la Belle. Il ajoûta que l
fermeté qu'elle avoit euë dan
ſa mauvaiſe fortune, de mé
priſer un homme riche, mai
qui s'eſtoit montré ſi indign
d'elle, par la lâche tromperi
dont il devoit plus long

mps ſouffrir la peine, l'a-
oit rempli de tant d'admi-
tion, qu'il avoit en meſme
mps reſolu de s'aſſurer le
onheur qu'un mal-honneſte
omme avoit refuſé. Cela
ut dit avec de ſi fortes mar-
ues d'eſtime, & ſi ſerieuſe-
ent, que la Belle fut forcée
'ajoûter foy à ce qui luy pa-
oiſſoit ne devoir eſtre qu'un
onge. L'execution du deſ-
ein qu'on avoit pris, ſuivit
n fort peu de temps, & ce
ui fut extrémement remar-
uable, le hazard voulut que
e Cavalier ſe rencontra dans

l'Egliſe lors que les deux A-
mans y entrerent pour ſe ma-
rier. Il ne ſçavoit rien de cette
affaire, & lors qu'on luy eut
appris la Ceremonië qui le
preparoit, il dit en ſoupirant
que la Belle eſtoit digne en-
core d'une plus haute fortu-
ne. Il s'évanoüit preſque en
meſme temps, & il fallut le
porter chez luy. Le chagrin
le fit enſuite tomber dans une
maladie de langueur, dont
il a encore de la peine à re-
venir. Quant à la Belle, il ne
ſe peut rien ajoûter à ſon
bonheur. Elle eſt adorée de

ſon Mary, dont elle fait la felicité, & le moindre des avantages que ſon mariage luy a procurez, eſt le titre de Comteſſe.

L'Ouvrage que vous allez lire eſt de Mademoiſelle Cheron. Elle en a fait de ſi beaux, & qui ont receu un applaudiſſement ſi general, que ſon nom fait ſon éloge.

IMITATION.

De l'Ode VII. du IV. Livre d'Horace à Torquatus.

Diffugêre nives, redeunt jam gramina campis,
Arboribuſque comæ.

LEs frimats ont fait place à la jeune verdure?
L'Amante de Zephire étalant ſes
ſes couleurs,
Emaille la terre de fleurs,
Et nos bois ont repris leur verte
chevelure.

S

Les torrens mutinez, dont les puiſ-
ſans efforts
Déracinoient les Pins en tombant
des montagnes.

Laiſſent à découvert nos fertiles
campagnes,
Et le fleuve orgueilleux ſe renferme
en ſes bords.

§

Déja les Graces toutes nuës,
Avec les Nymphes ſont venuës,
Par leurs danſes & leurs chan-
ſons,
Celebrer le retour du Pere des Sai-
ſons.

§

N'eſperons rien icy d'éternelle du-
rée.
A peine la froidure eſt elle retirée,
Que le Printemps fleury prépare
dans nos champs
De la blonde Cerès les utiles pre-
ſens.
Pomone qui vient aprés elle,
Cede à ſon tour à la ſaiſon cruelle,

Qui l'aneantit tous les ans,
Et donne à la Nature une langueur mortelle.

S

Ainſi circule chaque année,
Les jours ont un pareil deſtin,
Le couchant chaſſe le matin,
La nuit qui luy ſuccede attend l'autre journée ;
On les voit tour à tour s'entre-ſuivre & perir.
Rien icy-bas ne conſerve ſon eſtre.
Mais les jours, les ſaiſons que le temps fait mourir,
Un autre temps les fait renaiſtre.

L

L'Aſtre qui dans la ſombre nuit
Faît briller ſa pâle lumiere,
A meſure qu'il ſe détruit,
Répare ſa perte premiere,
Et d'un nouvel éclat nous luit

En recommençant sa carriere.

S

Nous seuls miserables Humains,
Qu'un fatal instant doit dissoudre,
Nous ne renaissons plus, quand la
Parque en ses mains
Tient l'urne où nostre orgueil n'est
plus qu'un peu de poudre.

E

Où sont ces fameux Potentats?
Que reste-t-il de ce pieux Enée?
Ancus, Tullus, , par leurs riches
Etats
Se sont-ils exemptez de la loy du
trépas?
Comme au plus malheureux leur
course est terminée.

E

Mais puis qu'un espoir incertain

Ne peut nous assurer si nous serons
demain ;
S'il est vray qu'une mort rapide,
En trompant nos desirs peut abreger
nos jours ;
Par les plaisirs tâchons d'en mé-
langer le cours,
Et qu'une avarice sordide
N'augmente point la part d'un
heritier avide.

§

Lors que nostre ame fugitive
De l'Acheron verra la triste rive,
Que nous éprouverons ce terrible
moment,
Où Minos des Enfers gouvernant
la balance,
Par un severe jugement
Du retour desiré tranchera l'espe-
rance.
Alors les grandeurs, l'opulence

Ne ſuivront point nos pas aux
bords du Phlegeton:
Et le ſçavoir, & l'eloquence
Ne perſuadent point Cerbere ny
Pluton.

S

En vain Diane ſollicite
Pour ravir la chaſte Hyppolite,
Tous ſes efforts ſont ſuperflus,
Bien que des ſombres lieux elle ſoit
Souveraine.
Quand le Stix eſt paſſé l'on ne re-
tourne plus,
Et Thesée aux Enfers n'a ſceu
rompre la chaîne
De ſon Ami Pirrithoüs,

Mademoiſelle Cheron ayant envoyé cette Ode à Mr de Senecé, dont vous

connoiſſez le bon gouſt & la beauté du genie, Mr de Senecé luy écrivit la Lettre ſuivante.

A Mâcon le 21. d'Aouſt.

JE vous rends, Madame, des graces infinies, de l'agréable préſent que vous m'avez fait. Quelque envie que j'aye de vous en dire mon ſentiment, comme vous le deſirez, il ne m'eſt pas aiſé de le faire, & les graces de voſtre Poëſie, ſont au deſſus de mes expreſſions. Je ſuis forcé chaque jour de reconnoiſtre que pour la naïveté du ſtile, pour le tour

aiſé

isé, pour la pureté du langage vô-
re ſens ſurpaſſe le noſtre, & que
'eſt à ſon école que nous devons
ous inſtruire. Mais comme les
erſonnes de ce ſexe, qui excellent
n de pareils talens ſont en petit
ombre, ſoit par le deffaut de l'é-
ucation, ſoit par celuy de l'appli-
ation neceſſaire, il faut avoüer
ue celles qui s'y diſtinguent com-
ne vous, ſont dignes d'une loüan-
e infinie. Auſſi vous oſay je pro-
ettre que non-ſeulement le ſiécle
ù nous vivons vous rendra juſ-
ice, mais encore que la poſterité
e ſe taira pas ſur voſtre merite,
que vous occuperez quelque

jour un rang illuſtre dans la me
moire des hommes, parmy tout c
que la terre a jamais produit d
plus digne de leurs éloges, dan
la plus belle moitié du monde.

Mais pour vous convainc
de ma ſincerité, je ſuis bien ai
de vous dire ce que j'ay trouv
à deſirer dans voſtre Ouvrage
J'aurois bien voulu qu'il fuſt com
poſé de Stances regulieres, &
toutes d'une même meſure, le nom
d'Odes que les Anciens ont donn
à cette eſpece de Poëſie, & l'exem
ple des Grecs & des Romains
impoſe, ce me ſemble, une pareill
neceſſité. Une Ode eſt un ama

de couplets d'une même chanson, qui doivent par conſequent eſtre d'une même cadence, pour ſe pouvoir tous chanter ſur le même air. Quoy que je ne condamne pas les Vers irreguliers, dont on ſe ſert avec beaucoup de grace dans les Idylles, & dans d'autres Ouvrages de pareille nature; cependant il me ſemble que dans les Odes, il faut neceſſairement de la regularité, & de la juſteſſe.

Je vous envoye un petit Ouvrage de même qualité, que je ne prétens pas mettre en parallele avec le voſtre: me délivrent les Muſes de cette vanité. Je l'ay ſeu

lement composé dans la vûë de cultiver vostre amitié, estant persuadé que celles que l'on contracte au Parnasse ont besoin d'aliment, sur tout pendant l'absence, & qu'elles s'entretiennent par des presens reciproques, aussi bien que les autres. Vous ne trouverez pas dans mon Ode l'exactitude d'un Traducteur : j'en laisse le scrupule à ceux qui travaillent aprés les Historiens. Mais quand il s'agit d'imiter un Poëte, je tâche en conservant le sens principal de son Ouvrage, de m'imaginer en quels termes il auroit executé son dessein, s'il avoit vêcu dans nostre

ſiécle, & parmy noſtre Nation. Horace a bonne grace de parler de la ſucceſſion d'Attale, Roy de Pergame, dont la memoire eſtoit encore toute recente chez le Peuple Romain, qu'il avoit nommé ſon heritier. Si je l'imitois en cela, au lieu d'inſerer un agrément dans mon Ouvrage, j'y propoſerois un Enigme, qui auroit beſoin de commentaire chez beaucoup de gens. Il en eſt de même des Marbres du Mont Hymette, auſquels j'ay ſubſtitué ceux de Beziers qui nous ſont plus connus; & ſi dans la deſcription du luxe, j'ay parlé des Porcelaines de la Chine

dont il n'a dit mot, il eſt vray-ſemblable qu'il en auroit pû toucher quelque choſe, s'il avoit vêcu dans un temps, où l'on employe des ſommes ſi conſiderables à cette fragile acquiſition. Il me ſemble qu'il faut encore avoir égard à toutes les delicateſſes de ceux pour leſquels on écrit, & ne leur propoſer aucun objet qui les puiſſe choquer. C'eſt par cette raiſon que je n'ay pas voulu peindre d'aprés Horace cette femme ſale & craſſeuſe, qui ruinée par un uſurpateur de ſon bien, & reduite à la mendicité, porte dans ſes bras des enfans couverts de hail-

ons, & auſſi ſales qu'elle. Ce
ortrait auroit paru touché trop
ortement, & nos Dames ſont
ſſez fatiguées de trouver par les
uës de ſemblables objets, ſans
ue l'on vienne encore les leur pre-
enter dans des Vers, où elles s'at-
endent à ne rien voir que de
iant. Pour moy je crois que ceux
ui veulent traduire les Poëtes
vec une exactitude ſcrupuleuſe,
ombent dans l'inconvenient, &
lans la groſſiereté des premiers
Peintres, qui d'écrivant des li-
gnes ſur les ombres d'un corps hu-
nain, en prenoient bien à la ve-
ité les dimenſions, & les con-

tours avec beaucoup de regularité, mais n'exprimoient point cette vie, & cette grace, que l'Art a eu tant de peine à donner à ſes figures, ſi nous en croyons Pline ſur le chapitre des Anciens, & Vaſari ſur celuy des Modernes, en quoy, Madame, vous ſurpaſſez la gloire des uns & des autres. Quoy qu'il en ſoit, je ne pretens pas icy faire une plus longue Apologie de ma maniere de traduire les Poëtes; ſi vous l'approuvez ce ſera infailliblement la bonne, & vous entretenir plus long temps ſur des maximes que vous ſçavez, & que vous pra-

quez mieux que moy, c'eſt por-
r, dit le proverbe Grec, des
liboux dans Athenes.

Cette Lettre eſtoit accom-
agnée de l'Ode qui ſuit.

IMITATION

de l'Ode XVIII. du II. Livre
d'Horace, qui commence,

Non ebur, neque aureum
Mea renidet in domo lacunar.

A dent des Elephans, l'écaille
des Tortues
Ne compoſent chez moy ny parquet,
ny lambris,

Ie n'y conſerve point des antiques
Statues
Les faſtueux débris.

S

Des Marbres de Beziers la veine
la plus fine
N'y fait point remarquer ſon émail
different,
Et ce n'eſt point pour moy que com-
merce la Chine
Son limon tranſparent.

Z

Ie n'ay point le ſecret de ces bas
artifices,
Dont on groſſit l'amas de ſes poſ-
ſeſſions,
Impudemment intrus par de lâches
ſervices
Dans les ſucceſſions.

Fais avec les talens que la Muſe
me donne,
Avec un procedé de la fourbe en-
nemy,
Tout pauvre que je ſuis, le Riche
ambitionne
De m'avoir pour amy.

Content d'un petit fond qui vient
de mes Anceſtres,
Je ſonge à le tranſmettre à mes
derniers Neveux,
Sans étourdir le Ciel, ſans fatiguer
nos Maiſtres
De Placets, ny de vœux.

Par l'inſenſible effort du jour qui
luy ſuccede,
On voit le plus beau jour dans le
neant pouſſé:

Par la Lune qui ſuit, de celle qui
précede
L'éclat eſt effacé.

L

Et vous, Ambitieux, près de la
ſepulture
A baſtir des Palais on vous voit
empreſſez,
Comme ſi du tribut qu'impoſe la
Nature
Vous eſtiez diſpenſez?

S

A l'ardeur de voſtre ame au profit
attentive,
La fremiſſante Mer oppoſe en vain
ſes bords,
Et vous oſez tenter pour alonger
la rive
De riſibles efforts.

Et avare Demon qui vous tient
dans ces chaînes,
Vous force d'arracher les bornes du
Voisin,
Pour ajoûter encore à vos vaſtes
domaines
Sa gerbe, & ſon raiſin.

Privez de leur foyer par cette vio-
lence,
Le malheureux Epoux, & ſa triſte
moitié,
Laiſſent à leurs Enfans pour toute
ſubſiſtance
L'art de faire pitié.

Baſtiſſez, raviſſez, acquerrez à
toute heure:
Forcez dans peu de jours de prendre
un autre ton,

Le Louvre où vous ferez la plu
longue demeure,
Eſt celuy de Pluton.

S

La Parque égale tout, & la terr
équitable,
Du merite ou du rang ne faiſan
aucun choix,
Enferme dans ſon ſein le Fils d
miſerable,
Et la Race des Rois.

S

Le ſevere Portier de la Cour in-
fernale
Interdit du retour les ſentiers in-
connus,
Le ſubtil Promethée, & le richt
Tantale
N'en ſont point revenus.

Du ſort qui le condamne aux tra-
vaux de la vie,
Le Pauvre en cet azile évite la
fureur?
Et Caron l'y conduit, ſoit qu'il en
ait envie,
Soit qu'il en ait horreur.

Mrs Balthazar Martinot & Nicolas Gribelin Horlogeurs de Paris, ayant eſté excitez par pluſieurs Perſonnes curieuſes & de qualité, à faire une Loterie de leurs plus beaux Ouvrages d'Horlogerie, tant pour donner la facilité & l'occaſion aux particuliers d'aſpirer à en avoir quelqu'un

des plus considerables avec
peu d'argent, que pour en
tretenir les habiles Ouvriers
du Royaume, qui font fleu
rir ce bel Art, & ceux qui y
ont raport.

Une Personne connuë par
my les Sçavans, & à qui
l'Horlogerie a obligation de
quelques nouvelles invẽtions
qu'il y a trouvées, leur ayant
communiqué une nouvelle
maniere de Loterie qui se fait
avec des Médailles, & dont
le Public doit estre convain
cu de la fidelité, les a enga-
gez de s'en servir pour satis-

re au deſir des curieux, &
ces perſonnes de qualité
i l'ont approuvée.
Le Roy a eu la bonté de
ır accorder la permiſſion
faire ladite Loterie, &
onſeigneur le Dauphin a
celle de les aſſurer qu'il
roit agréable, & qu'il ſe
roit un plaiſir de tirer les
llets des Lots.
Les Médailles qu'ils diſ-
ibuent, tiennent lieu de
llets, & ſont d'un écu neuf
aacune ; ils en donneront
uatre pour un Louïs d'or
euf. Elles ont ſur une de

leurs faces un chiffre ou numero, qui eſt neceſſairement different dans toutes ; en ſorte qu'il ne s'en peut trouver deux qui ayent le même numero. Sur l'autre eſt la figure d'une Pendule avec ces mots, *rien de plus juſte*, & ceux-cy pour Legende, *Honos & Præmia alunt Artes.*

Lors que Monſeigneur leur aura ordonné le temps & le lieu pour tirer cette Loterie, ils feront voir à ce Prince un Memoire contenant le nombre des Lots, leur qualité, leur prix, les ſommes

çûës & les frais, avec un
egiſtre exact des noms de
eux qui auront pris de leurs
édailles.

Ils luy preſenteront enſuite
une Boëte, dans laquelle
y aura autant de billets
ulez qu'ils auront diſtribué
Médailles.

Sur chacun de ces billets
a écrit un numero neceſ-
rement different en tous,
leſquels ſont préciſement
mêmes que ceux des Mé-
lles diſtribuées; de ma-
re qu'il n'y en aura aucun
dont le numero ne ſe

trouve ſur quelqu'un de ces billets.

Aprés que ces billets auront eſté meſlez de differentes façons, Monſeigneur en tirera environ 50. ou 60. c'eſt à dire autant qu'il y aura de Lots, ſuivant que le hazard les luy fera tomber ſous la main.

Le numero du premier billet ouvert, ſera le numero de la Médaille qui aura gagné le gros Lot, lequel ils délivreront à la perſonne qui aura cette Médaille, ſur laquelle ſera le numero de ce pre-

ier billet ; il en ſera de mê-
ne du ſecond, du troiſiéme,
ainſi des autres. A l'égard
es billets reſtans, ils demeu-
eront inutiles, & tiendront
eu des billets blancs comme
ans les Loteries ordinaires.

Ils auront ſoin d'écrire les
umeros qui auront gagné
s lots, en même temps que
Monſeigneur les tirera, & le
ublic en ſera averty par la
enommée, par les écrits pu-
lics, & en venant s'en in-
ormer chez eux.

Les perſonnes qui ſont en
rovince & dans les Pays

étrangers, pourront mettre à cette Loterie, ſans crainte d'eſtre trompez par leurs Correſpondans, qui n'auront qu'à leur mander les Chiffres ou numeros des Médailles, qu'ils auront pris pour eux, n'eſtant pas poſſible de les changer & d'y faire aucune fraude, comme on en peut faire aux Boëtes & aux Billets des Loteries ordinaires.

Afin d'éviter le doute que quelques uns auroient peut-eſtre, & que des gens envieux, jaloux, & mal intentionnez pourroient inſinuer,

u'ils eſtimeroient leurs Ou-
rages au delà de leur juſte
aleur, ils les feront appré-
er par des perſonnes deſin-
ereſſées, & d'une probité re-
onnuë, dont ils preſente-
ont le Certificat à Monſei-
neur, ce qui fera voir qu'ils
nt entrepris cette Loterie
lûtoſt pour l'honneur que
our le profit, & afin de fai-
e connoiſtre aux Etrangers
u'au plus fort de la Guerre,
s beaux Arts fleuriſſent en
rance.

Au reſte, ils oſent aſſurer
u'il ne s'eſt point encore fait

de Loterie plus fidelle ny plus exacte, & qu'elle eſt, pour ainſi dire, une Loterie Royale faite par des Particuliers.

Les Lots ſeront pluſieurs Pendules à Repetition & ſans Repetition, à un mois, à quinze jours, à huit jours &c. de diverſes grandeurs, & de differentes fabriques, plus ou moins ornées les unes que les autres; & pluſieurs Montres d'or, d'argent, & de metal de Prince, ſonnantes, à reveil, & ordinaires, de different prix; le tout d'Ouvrage neuf, & fait par les plus habiles

biles Ouvriers de Paris, dont
ls avertiſſent, afin qu'on ne
croye pas qu'ils faſſent cette
Loterie pour ſe defaire de
eurs Ouvrages vieux, impar-
faits & de fabrique étran-
gere.

Les deux gros Lots ſeront
deux Pendules de cinq à ſix
cens écus la piece, dont ils
ont fait graver les figures
pour la ſatisfaction des Cu-
rieux qui ne pourront les ve-
nir voir dans leurs Boutiques.

Ils donneront une deſcri-
ption particuliere des autres
Lots, leur difference & leur

prix, dans un Memoire qu'il
distribueront aux Festes d
la Toussaint prochaine. O
avertit ceux qui voudron
mettre à cette Loterie, de l
faire incessamment, parc
qu'elle ne sera pas long
temps ouverte.

Ce que vous allez lire
esté fait à l'occasion de l
Statuë dont les Algerien
ont fait present à Mr d
Sault, envoyé de France, qu
a fait plusieurs Traitez d
paix avec eux. Le Roy en
a esté tres-satisfait, & ce

uples fort contens. Cette
atuë doit estre placée dans
Galerie de Versailles.

L'On trouve tous les jours des Statües antiques, mais arrive rarement d'en trouver entieres. Les édifices des ruines nt on les tire le plus souvent, s ont presque toutes endomma-ges par leur cheute, & parmy la ultitude d'antiques dont Rome t plus remplie que les autres illes du monde, l'on en compte n tres petit nombre d entieres, & à le Sculpteur Moderne n'ait as reparé quelque injure du temps.

Celle qui vient d'estre apporté
d'Affrique pour estre presentée a
Roy, a esté si bien conservé
qu'on n'y voit rien à souhaiter
ce qui la rend d'autant plus pre
tieuse, que c'est un travail exqui
& le chef-d'œuvre d'un habil
Ouvrier, que le temps à épargné
Le nombre des antiques qui l
passent n'est pas grand, & nou
en avons vû regarder avec ad
miration de tres inferieures. L
comparaison que je pourrois fair
icy de nostre Statuë avec les mo
dernes seroit injuste: elle a sur ce
dernieres un trop puissant avan
tage, ayant passé, pour ainsi dire,

r les mains du temps qui em.
llit les ouvrages mediocres.
'ailleurs, je craindrois de cho-
er la verité ou la multitude.
s François difficiles jusques à
njustice sur les productions de
rs Compatriotes qui excellent,
t toûjours prests à se recrier,
s que l'on expose une antique
quinze cens ans, ou un bijou
nu de deux mille lieues. Voilà
qu'ils aiment à aplaudir, &
quoy ils outrent volontiers
dmiration; c'est apparemment
r s'en dédommager, qu'ils veu-
t estre forcez d'approuver, ce
a esté fait chez eux, & de leur
ps.

Quoy que nostre Statüe ait est
trouvée en Affrique, je n'en croi
pas le marbre Affriquain. Le
marbres qui venoient d'Affriqu
aux anciens, estoient des marbre
de couleur qu'ils employoient or-
dinairement dans les incrustation
de leurs édifices. Le Marbr
blanc, qui est le plus propre
réüssir en Statüe, venoit de Grec
où ils l'envoyoient chercher, &
des Isles de la mer Egée. Paros,
une des Cyclades, fournissoit l
plus renommé, & je crois que l
bloc qui a esté employé à nostr
Statüe a esté tiré d'une de ses ca-
rieres. Ce qui differencioit le mar-

re de Paros & le faiſoit eſtimer
ux anciens par deſſus les autres
arbres blancs, eſtoit un poly gla-
, & un luiſant qui luy venoit
ſa tranſparence. Petrone, pour
xprimer l'éclat de la blancheur
Circè, dit qu'il auroit éteint
luy des marbres de Paros. Jam
edum candor intra auri gra-
lé vinculum poſitus Parium
harmor extinxerat. *Horace*
exprime de la même maniere;
lon luy l'éclat du marbre de
aros paroiſtroit terny auprés de
chair de ſa Maiſtreſſe.

de 19. Urit me Liceræ nitor,
pre- Splendentis Pario mar-
er Li. more purius,

C'eſt ce qui ſe remarque dans noſtre Statüe; elle contrefait l'Agathe, & l'on apperçoit l'effet de la lumiere, à travers ſes parties minces & peu épaiſſes.

L'on peut aſſeurer que la Statüe eſt celle d'une Dame Romaine du temps de l'Empereur Antonin Pie, qui commença à regner l'an de Jeſus Chriſt cent trente huit, & ceſſa en cent ſoixante & un. L'habit eſt celuy des Dames Romaines, c'eſt à dire la longue robe trainante appellée Stola, & le Peplum ou voile qui leur couvroit la teſte & deſcendoit au deſſous des genoux. Ce voile ſer-

oit aux femmes à se cacher lors
u'elles alloient par les ruës quand
les le jugeoint à props. C'estoit
utant par affectation & par va-
ité que par modestie qu'elles l'em-
loyoient ; il y avoit même une
pece d'Art à se voiler avec gra-
, & à ne laisser voir du visa-
e qu'autant qu'il en falloit pour
iquer la curiosité des passans,
ont elles ne vouloient point ras-
*sier les regards. * Tacite le re-*
arque de la fameuse Poppæa.
d que velata parte oris ne
tiaret aspectum, vel quia
c decebat. *Cet usage de se voi-*
r qui vient des femmes d'Orient,

s'eſt toûjours obſervé, & s'obſerve encore en bien des Pays. Les Eſpagnoles nos voiſines, portent une mante d'étoffe épaiſſe lors qu'elles vont en ville, & elles appellent Taparſe, *s'en couvrir le viſage, de maniere qu'elles ne conſervent que la liberté d'un œil. Je m'étonne que perſonne n'ait encore remarqué que cette biZarre maniere de ſe voiler, particuliere aux Eſpagnoles, eſtoit une couſtume laiſſée en Eſpagne par les Sarraſins. Dés le temps de * Tertullien elle eſtoit en uſage dans le Pays de ces*

* Ta. Libr. Ann. 16 Sect. 45.
* In Libr. de Virg. Velandis.

Peuples. N'eſt-ce pas une femme
apée à l'Eſpagnole qu'il décrit,
n diſant que les femmes d'Ara-
ie ſe voilent de maniere que l'on
e leur voit qu'un ſeul œil? Ara-
biæ feminæ non caput ſed fa-
ciem quoque totam ita te-
gunt, ut uno oculo liberato
ontentæ ſint potius dimi-
diam frui lucem, quam totam
faciem proſtituere. *Mais le*
voile des Dames Romaines qui
paroiſt ſi peſant dans le marbre,
ſtoit d'une gaze tres-legere, &
qui ne peſoit rien. Une femme en
auroit porté une demi-douzaine
ans en eſtre embarraſſée, comme

les Dames Japonoises portent juſques à vingt & trente robes. Canope Ville d'Egipte, ſi fameuſe par le luxe de ſes Habitans,* l'eſtoit auſſi pour fournir les gazes les plus vantées. Stola eſtoit une longue robe fort ample, particuliere aux Dames à Rome, & diſtinguée par differentes couleurs, dont l'aſſortiment annonçoit la qualité de celles qui la portoient. Ce veſtement eſtoit l'habit de Ville des femmes, comme Toga eſtoit celuy des hommes. On ne le portoit guere qu'à Rome & aux environs. Les quatre

* Conopea

ntiquaires qui nous ont donné
explication de l'Agate de la
ainte Chapelle, l'ont fort bien
emarqué. * Livie & Antonia,
aroissent avec la Stola, comme
tant actuellement à Rome, quand
Agripine qui est representée ari-
ant d'Allemagne avec son ma-
y Germanicus, est vetuë de l'ha-
illement que l'on appelloit Chla-
nis, lequel vestoit beaucoup plus
ommodement.

Il est facile de remarquer dans
s Statues antiques que les Da-
nes Romaines aimoient, comme

* Peiresc, Tristan, Rubens, Mr le
aron le Roy.

les nostres, le changement de modes La maniere d'arranger les plis de la robe, celle de placer la ceinture, la longueur & la tournure des manches, ne sont pas toujours les mêmes. Il y avoit apparemment dans ce temps là, comme en celuy cy, des Courtisans qui vieillissoient dans l'important employ de rafiner sur le luxe, & de diversifier le bon air des habits; mais comme nous n'avons point de Statues connues pour suivre ces changemens, ce n'est point par l'air de l'habit que l'on peut décider de l'âge d'une Antique. On risque beaucoup

oins de se tromper, si l'on en ju-
par la coëffure, ou pour mieux
ire, l'on ne risque point du tout,
l'on ne veut point trop s'avan-
r. Les modes pour les coeffures
e duroient pas davantage à Ro-
e qu'à Paris Pour peu qu'une
uguste ait vécu longtemps, non
ulement l'on remarque differens
tits changemens dans la même
ode: * mais même elle paroist
vec des modes toutes differentes,
qui se remarque sur tout dans
s Médailles de Sabine & de Ju-
a Domna; la premiere, Femme

* Voyez les Medailles de la jeune Faustine.

d'Adrien, & la ſeconde, de Se-
vere. La choſe que les Sujets
imitent le plus volontiers du Sou-
verain, c'eſt la maniere de s'ha-
biller. Ainſi je crois que l'on peut
prononcer ſans témerité qu'une
Antique dont la coeffure eſtoit
ſemblable à celle de Fauſtine la
Mere, Femme d'Antonin Pie,
eſt du temps de cet Empereur. Or
noſtre Statue eſt préciſément coef-
fée comme cette Imperatrice Ses
cheveux ſont relevez ſur la teſte,
dont le ſommet eſt couronné d'un
tour de cheveux formé en rond,
qui nous paroiſt auſſi eſtre orné
d'un fil de Perles & de Pierres

étieuſes dans les Médailles de
auſtine. L'on doit d'autant
ôtoſt compter ſur la difference
s modes, pour décider l'âge d'u-
Antique, que les Romains n'en
oient pas comme les François,
i affectent de negliger juſque
ns les Portraits ordinaires, ces
ſmes modes qu'ils ſuivent ſi
lontiers pour leurs perſonnes.
s Romains eſtoient de trop bon
s pour préferer une parure ar-
raire, une draperie indifferen-
fantaiſie du Peintre & du
tuaire, à l'habillement veri-
le, qui rappelle à la fois, la
ſonne, la condition & le temps.

Toutes leurs Statues paroiſſe
avec les habillemens propres
ceux qu'elles repreſentent. L
Romains ont toujours leur hab
de Ville, Toga, *ou celuy*
guerre, Paludamentum, *& l*
Romaines ceux qui leur appa
tiennent. Si ce ſont des captif
Parthes, ils paroiſſent avec
bonnet & les amples veſtemen
de la Nation; comme les captif
Allemands avec leur ſaye &
leurs longs cheveux. Tout eſt ca
racteriſé chez les Romains, &
leurs Statues ſe font d'abord re
connoiſtre pour ce qu'elles ſont.

Comme l'*Afrique faiſoit a*

mps d'Antonin une portion fort
ltivée de l'Empire, il n'y a
int sujet de s'étonner que l'on
ait trouvé la statue d'une Dame
omaine. Ce peut estre la Femme
un Proconsul, ou de quelque
fficier de l'Empereur, employé
ns cette Province ; & si l'on
ut, celle d'un Citoyen Romain
bli dans ces quartiers. Si l'on
tend prouver par les Médail-
, que du temps d'Antonin les
vriers des Provinces estoient
mediocres, pour avoir fait
statue aussi belle que la nostre;
m'armer de beaucoup de bon-
raisons que je pourrois alleguer,

je passeray volontiers qu'elle y
esté apportée de Rome. Les Vand
les qui vinrent s'établir en Afr
que, ont pû les transporter av
tant d'autres richesses Romaine
dans le pillage de l'Italie.

Le voile que cette statue por
porte sur la teste, a fait croire
un de mes Amis que ce pouvo
bien estre la Déesse de la Pudeu
reverée des Romains sous le no
de Pudicitia, & il appuye so
sentiment sur ce que la pluspa
des statues des Femmes sont sa
voile; mais cette raison me paroi
bien foible. Le voile faisoit co
stamment une partie du vestemen

les Dames Romaines. Dans les Médailles dont le revers repre-ente le mariage de l'Empereur, Imperatrice qui donne la main, st presque toujours voilée. D'ail-eurs, les statues de Femmes voi-ées sont seulement un peu plus ares que les autres; & puis 'attitude de la Déesse de la Pu-leur, n'est point du tout celle de noſtre Figure, qui ne tient pas une ſpece de javelot de la main gau-he & ne releve point ſon voile uvec ſa droite, le ramenant de-vant ſon viſage, comme pour le cacher. C'est là cependant comme ſt representée la Décſſe de la Pu-

deur dans tontes les Medailles, dont l'inſcription nous apprend que c'eſt elle. Tout le miſtere que l'on pourroit concevoir dans ce voile, c'eſt que noſtre Romaine eſtant engagée dans quelque Sacerdoce, aura voulu conſerver le voile de ſa ſtatue, pour déſigner par là ſa dignitè ; mais je croy qu'il n'y en a point d'autre que ſa pure fantaiſie. Elle aura voulu ſe faire repreſenter avec un voile, parce que cet ornement revenoit à l'air de ſon viſage, auquel il ſieoit bien d'en eſtre accompagnée; au lieu que les autres Femmes n'ont pas voulu s'en parer dans

leurs statues, parce que leur teste leur sembloit avoir meilleure grace dégagée, qu'ensevelie dans les plis d'un voile. En effet, nous ne voyons point que les Prestresses d'alors affectassent d'estre representées avec le voile, comme dans une posture plus modeste. Antonia constamment Fille d'Octavie, Sœur d'Auguste & de Marc. Antoine, quoy que dans le Cabinet de Sainte Geneviéve l'on vienne de la faire Fille d'Agrippa; estoit grande Prestresse d'Auguste, cependant sa teste ne paroist point voilée dans ses Medailles. Il en est de même d'Agrippine, Mere

de Neron, qui estoit grande Prestresse de Claude. Si l'on pouvoit prétendre que le voile eust esté affecté à quelques statues, ce devroit estre à celles des Imperatrices mises au nombre des Dieux, parce qu'on les voit le porter dans leurs Medailles; mais entre les autres, Faustine la Mere paroist sans voile dans une infinité de Medailles, où l'Epithete de Diva, que l'on luy donne, dépose qu'elles ont esté frapées aprés sa consecration; ce qui prouve évidemment le contraire. Je pense qu'il est impossible de rien dire de particulier sur cette statue, qui

ne ressemble à aucune personne connüe du temps dont nous avons dit qu'elle estoit. Je sçay bien qu'il se trouvera des gens, qui respectant la verité moins que nous ne faisons, oseront luy donner un nom illustre, & qui releve encore sa valeur. C'est une espece d'attentat contre la verité, qu'il est tres-ordinaire de commettre, & dont l'on ne recherche point les coupables. Nous n'avons ny buste ny statue qui ne porte un nom celebre, quoy que la plusspart soient de personnes inconnues, & que l'on ne sçauroit connoistre. L'on peut assurer, generalement parlant,

que nous ne connoissons des te
des Illustres, que celles dont
Medailles nous donnent la co
noissance, avec une legende q
assure que c'est la leur; les aut
moyens de les connoistre, com
l'attitude, quelque inscriptio
sont tres rares, & souvent mê
tres équivoques. On ne sçaur
donc sans témerité donner à u
buste ou à une statue le nom d'u
personne, dont il ne reste point
Médaille qui ait pû nous instrui
de la ressemblance. On peut m
me avancer que de cent Antiqu
il n'y en a point deux qui soien
de personnes connuës, & dont

memoire ſoit paſſée juſques à nous. Tous les Romains avoient une paſſion d'éterniſer leur memoire que nous ne connoiſſons point, & la coutume vouloit qu'on laiſſaſt ſa reſſemblance à ſes deſcendans. Ils y eſtoient encore portez par les honneurs qu'ils voyoient rendre à ces Figures. Les Enfans fort éloignez de la fauſſe delicateſſe des noſtres, qui releguent au Garde meuble les Portraits de leurs Anceſtres, étaloient ceux des leurs dans les ſalles les plus frequentées. Or comme le ſecret de la Peinture à huile n'eſtoit pas connu alors, c'eſtoit pour bien des raiſons qu'ils

conſervoient les Statues & les Buſtes qui eſtoient à la mode, & non pas les Tableaux, dont bien nous a pris. Cette mode nous a donné une infinité d'antiques, au lieu que les Tableaux ne fuſſent point arrivez juſques à nous. La Peinture des Anciens eſtoit ſi ſujette aux accidens du temps, qu'à peine en trouve t-on deux morceaux que l'on puiſſe citer, avec celuy de la Vigne Aldobrandine, au lieu qu'une infinité de Palais ſont enrichis des reliques de leur ſculpture. C'eſt ſur tout, de l'uſage dont nous venons de parler, que provenoit la multitude des ſtatues dont Rome

estoit remplie. Tant d'Auteurs differens assurent qu'elles passoient en quantité le nombre des Habitans, que l'on n'en peut douter; & cependant, selon la supputation de Mr Vossius, il y avoit dans Rome quatorze millions d'Habitans, nombre assurémene difficile à concevoir, & que les trois plus puissans Royaumes de l'Europe mis ensemble ne fourniroient pas aujourd'huy. Bergier, dans son excellent Livre* des grands Chemins de l'Empire, *dont le merite est si universellement reconnu, que Mr Perizonius, Pro-*

* In lib. variar. Observ.

ſeſſeur illuſtre en l'Univerſité de Franeker, ne dédaigne pas de travailler à le mettre en Latin, a rapporté beaucoup de faits qui prouvent encore cette multitude de ſtatues dont Rome eſtoit peuplée; mais ce qui la démontre, eſt la quantité que l'on y a trouvée, & que l'on y trouve encore aujourd'huy, aprés que cette Ville a eſté bouleverſée de fond en comble par les Barbares, & par les guerres civiles. Sans doute les ſtatues eſtoient à proportion en auſſi grand nombre dans les autres Villes de l'Empire, que dans la Capitale; & comme le temps

'a pas choisi pour les épargner,
elles des Hommes illustres, & du
etit nombre de personnes en com-
araison du reste, dont la memoi-
e est parvenuë jusqu'à nous, je
rois n'avoir pas avancé une pro-
osition témeraire, quand j'ay dit
ue de cent antiques il n'y en avoit
as deux dont le nom de l'original
ous fust connu. Ensuite il se trou-
vera que de ces deux à peine il
en aura une dont nous ayons
les Medailles qui nous la fassent
onnoistre. Cependant la deman-
geaison de se faire écouter, &
envie de parler d'une maniere
lus décisive, emporte ceux qui

sont consultez sur ces statues, non seulement à dire des choses qui ne se peuvent sçavoir, mais souvent même contraires à ce qui est sceu. Il y a peu de gens, pour citer un exemple illustre, qui n'ayent vû la Diane placée dans la grande Galerie de Versailles, & qui ne l'ait remarquée comme une des belles antiques du monde. Lors que l'on fit graver les Antiques du Roy, l'on fit choix d'un homme distinguépar son érudition pour composer de courtes explications, qui se devoient mettre au bas de la Planche. Au lieu d'écrire simplement que c'estoit une statue

de Diane, s'il n'en ſçavoit point davantage, il a écrit que c'eſtoit la ſtatue de Diane d'Epheſe, celle que l'on croit avoir rendu autrefois des Oracles dans cette Ville. Dans un homme qui fait une profeſſion particuliere de ſçavoir le Grec, & les antiquitez de l'Aſie, cette faute a peine à me paroiſtre excuſable; il devoit ſçavoir que la fameuſe Diane d'Epheſe n'eſtoit point la Diane ordinaire, la Chaſſereſſe, telle qu'eſt celle de la Galerie de Verſailles, l'arc à la main, & le carquois ſur le dos. L'Artemis des Epheſiens, eſtoit proprement la Nature, adorée à

Ephese sous ce nom. Diane la Chasseresse, estoit fameuse pour avoir conservé sa virginité; & celle-cy présidoit aux accouchemens. Ce fut lors qu'elle estoit allée aux Couches d'Olympia, Mere d'Alexandre le Grand, qu'Erostrate prit le temps pour brûler son Temple, une des sept merveilles du monde. Aussi les Ephesiens representent leur Diane dans les Medailles sous une figure bien particuliere: c'est une teste de Femme posée sur une gaine ornée de mammelles, ce qui convient à ce que nous en avons dit. D'ailleurs je n'ay pû trouver personne qui

'enſeignaſt où l'on liſoit que la
atue de Diane rendiſt des oracles
Epheſe. Ce qui m'étonne encore
lus, eſt que noſtre Auteur ait
gnoré que la Diane de la grande
Galerie avoit eſté envoyée en
France par les Urſins, qui l'a-
oient tirée de Menis, lieu de
laiſance de cette maiſon auprés
e Rome. On y voit encore au-
ourd'huy ſon Piedeſtal ſur le bord
'un lac ovale, accompagné d'un
etit Bois de ces Cheſnes verts,
ue les Italiens appellent Quer-
ceti, qui eſtoit apparemment un
le ces Bois que les Anciens avoient
outume de conſacrer à leurs

Dieux. Ce lieu s'appelloit dans l'antiquité Speculum Dianæ, *à cauſe du lac où l'on voyoit la Statuë de la Déeſſe ſe mirer, de quelque coſté que l'on regardaſt.*

Ce que je viens de dire contre ceux qui donnent des noms illuſtres à toutes les Statuës, ſe peut appliquer à ceux qui en impoſent de même aux pierres gravées. Il eſt conſtant que nous en avons pluſieurs qui ſont connuës & dont il ſeroit ridicule de douter, mais elles ſont en bien petit nombre ſi l'on les compare aux autres. Il me ſemble que ce que nous avons dit ſur les Sta-

es, on peut le dire auſſi des
crres antiques; l'on a plus de ſu-
t de rire des prétndus connoiſ-
urs, qui ne heſitent pas à nom-
er toutes les teſtes que l'on leur
éſente, que l'on n'en auroit dans
uinze cens ans d'icy de ſe mo-
uer d'un antiquaire, qui préten-
roit connoître tous les portraits
ui pourront reſter alors, & qui
eroit leur donner à tous des noms
meux & connus, comme ſi la
berté de ſe faire peindre avoit
té interdite au commun des
ommes, composé de perſonnes
bſcures dont la reputation ceſſe
vec la vie, qui ne laiſſent au-

cun nom aprés elles, & pour ainſi dire, meurent toutes entieres.

Le 28. du mois paſſé Mrs du Clergé firent célébrer un Service ſolennel aux Auguſtins du Grand Convent pour feu Mr l'Archevêque de Paris. L'Egliſe eſtoit toute tenduë de drap noir, avec deux lez de velours, un grand nombre d'écuſſons d'armoiries, & quantité de lumieres. Mr Colbert, Archevêque de Toulouſe, célébra la Meſſe ayant pour Preſtre aſſiſtant Mr de Clermont Tonnerre, Abbé de Noſtre-Dame de

Tenailles, & pour Diacre & Souſdiacre, Mr l'Abbé Ollier de Verneüil, & Mr l'Abbé de S. Andiol. L'Orailon Funebre fut prononcée par Mr de Baradas, Evêque & Comte de Vabres; & aprés que la Meſſe fut finie, Mr l'Archevêque de Touloufe, accompagné de quatre autres Evêques, alla faire les Abſolutions autour de la Répreſentation, qui eſtoit au milieu du Chœur ſous un Dais. Ces quatre Evêques eſtoient Mr le Tellier, Evêque de Dignes, Mr Ancelin, Evê-

& Comte de Tulles, Mr de Vintimille, Evêque de Marseille, & Mr Bochard de Champigny, Evêque & Comte de Valence.

Dans une de mes Lettres précedentes, où est insetée la marche de la Pompe Funebre de Mr l'Archevêque de Paris, je vous ay marqué que les Officiers de la Barre du Chapitre marchoient immediatement aprés Messieurs les Chanoines. Il y avoit de l'erreur dans le Memoire que j'en ay reçû. Les Officiers de la Barre du Chapitre n'ont point assi-

sté à cette Cérémonie, mais les Officiers qui y ont assisté & qui suivoient le plus ancien des Chanoines, estoient ceux du Bailliage de la Duché Pairie de l'Archevêché de Paris. C'est en quoy consistent aujourd'huy toutes les Justices de l'Archevêché dans la Ville de Paris, au lieu qu'il y avoit autrefois les Justices du Fort l'Evêque, de S. Magloire & de S. Eloy. Elles furent toutes unies au Chastelet de Paris lors qu'on érigea un nouveau Chastelet, & depuis ce temps, la seule Justice re-

ſervée a eſté celle de la Temporalité, devenuë dans la ſuite Juſtice de Duché-Pairie pour l'érection de l'Archevêché de Paris en Duché Pairie, par forme d'indemnité. Sa Juriſdiction conſiſte en la haute, moyenne & baſſe Juſtice dans l'enclos & dans les iſſuës & dépendances de l'Hôtel Archiepiſcopal, comme auſſi dans la moyenne & baſſe Juſtice ſur tous les lieux qui relevent de l'Archevêché dans la même Ville de Paris. Ses appellations reſſortiſſent directement au Parlement, & elle connoiſt des appellations

des Juſtices de S. Cloud, Mar-
nes, Garges, Creſteil, Mai-
ſons, Pont de Charenton,
Auxoir la Ferriere, S. Mandé,
Conflans-Sainte Honorine,
& autres domaines de l'Ar-
chevêché.

Voicy les noms des Per-
ſonnes conſiderables de l'un
& de l'aurre ſexe, mortes ſur
la fin du dernier mois, & pen-
dant le cours de celuy-cy.

Dame Suzanne Mouvant.
Elle eſtoit veuve de Meſſire
Claude Aubery, Seigneur
de Brevanes, Preſident en la
Chambre des Comptes, &

auparavant Conſeiller aux Requeſtes du Palais. Cette famille des Aubery a donné pluſieurs Officiers dans l'Epée & dans la Robe, & principalement dans la Chambre des Comptes, où il y a eu des Auditeurs, des Maiſtres & des Preſidens. Elle eſt alliée aux la Tremoüille, Palluau, Dreux de Creuïlly, Croizettes, de Bellievre, Lancy, Breton de Villandry, Lhuillier, Vieuxpont, Comte de Nonant, Pinon & autres.

Meſſire Jean-Charles de Chevery, Baron de Riviere,

Il estoit Capitaine des Gardes de Monsieur le Prince.

Damoiselle Madelaine de Montdion. Elle estoit fille de feu Messire Loüis de Montdion, Capitaine des Chevaux-Legers du Roy, & de N. Baudeau.

Mr de la Berriere. Il estoit Sous-Gouverneur de Monsieur le Duc de Chartres.

Messire Loüis Chibert, Conseiller du Roy, Auditeur en sa Chambre des Comptes. Il laisse entre autres enfans deux garçons, dont l'un est Conseiller en la Cour des

Aides, & l'autre Commissai-
re des Guerres.

Dame Marie Jeanne du Bosc. Elle estoit veuve de Messire Loüis Hercule de Rouville, Chevalier Vicomte de Meux, Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur de la Ville d'Ardres. Elle a esté inhumée en sa Terre de Meux prés Compiegne.

Dame Françoise de la Vallée de Plumaudan. Elle estoit femme de Messire Jacques Ferron, Chevalier Seigneur de la Ferronnais, Lieutenant

Colonel du Regiment de Ca-
alerie de Cayeux.

Mr le Gagneux de Teſſé
Avocat au Parlement, fort
mployé, qui s'adonnoit par-
iculierement à la Cour des
Aides. Il eſt mort en allant
ccompagner ſon beau-pere
ux eaux de Bourbon. Ce fut
uy qui preſenta à la Cour des
Aides les Lettres de Provi-
ions de Mr le Chancelier
d'aujourd'huy pour y eſtre
enregiſtrées. Il fit un tres-
beau diſcours ſur les emplois
de ce premier Chef de la Juſti-
ce, ſur ſon merite perſonnel,

& sur les vertus de ses ance-
stres.

La Fable qui suit est de la
composition de Mr Boüillet,
Ingenieur.

LE CHAT ET LE FROMAGE.

FABLE.

AU fond d'un Corbillon fermé
de toutes parts
Gisoit dessus du foin à couvert des
hazards
Un tendre & savoureux fromage.
Son fumet en passant vint frapper
l'odorat
D'un chat.
Croquepoulet estoit le nom du per-
sonnage,

Voir

Voir ce mets delicat qui le vint
ébloüir,
Le convoiter, chercher les moyens
d'en jouir,
Fut pour luy presque mesme chose,
Mais par malheur la corbeille
estoit close
Et du surplus rare l'occasion.
Une Vieille sans denis qui veilloit
à l'office
Eust empeschè le malefice,
Il luy faloit user d'invention.
Quand Chats ont meditè de faire
une malice
Difficultè chez eux aigrit la pas-
sion.

§

Or voulant mettre à fin cette haute
avanture
Sur le point que le jour cede à la
nuit obscure,

Noſtre Chat ſuit la Vieille, & ſ
cache avec ſoin
Dans un coin.
La Duegna ſortie, il approche la
cage,
Et comme il eſtoit Chat peu novic
en tels tours,
Au jeune & credule Fromage
Il tint à peu prés ce diſcours.

S

Que vous eſtes charmant, que voſ
tre odeur eſt douce!
Quelle creſme! quel embonpoint
Vous ſortez de divine ſource,
I'en jure, & ne me trompe point
Non, voſtre lait n'eſt pas d'un
commune vache;
Il fut tiré du pis de la fille d'Inach
Vous meriteriez place à la tabl
des Dieux.
Ny le Nectar ny l'Ambroſie,

Ny la plus douce Malvoiſie
ont rien auprès de vous qui ſoit
delicieux.
urroit-on point toucher cette odo-
rante écorce?
Ie craignez rien, Fromage tout
charmant,
Ie ſuis devenu voſtre amant,
Et ne veux rien de vous par force.
vrez voſtre guichet, objet de mes
amours,
Ie vous feray la pate de velours,
loigneray de vous les ſouris meur-
trieres,
vous protegeray contre la dent
des rats;
Et ſur les plus hautes goutieres,
Ie miauleray vos appas.

S

uand le pauvre Fromage auroit
eſté moinstendre,

A de vives raiſons il faut enfin
rendre,
Sur tout lors qu'on y joint, & fle
rete, & douceur,
La louonge & la flaterie
Font une double batterie
Qui bien-toſt a détruit les deffen
du cœur.

S

Le Fromage éblouy par cette dou
amorce,
Moitié de gré, moitié de for
Au Matou ſeducteur entr'ouvrit
guichet.
Vous jugez aiſément que D
Croquepoulet
Ne ſe fit pas prier d'entrer dans
corbeille.
Le pauvre fils d'Io fut pris au t
buchet;

Mieux eust valu pour luy, faire la
sourde oreille,
Point n'eust souffert un tel échec.

S

Croquepoulet dedans la cage;
Teste à teste avec le Fromage,
Avant d'aller au fait, fit un peu le
badin;
Puis y porte la dent, puis d'outra-
ge en outrage.
S'entame de tout sens, le pille, le
fourage
Tout ainsi qu'il eust fait des choux
de son jardin.
Voila ce que produit la credule in-
nocence
Qu'accompagne un tendre pen-
chant;
Toujours on butte à l'insolence
On la voit le butin du fourbe & du
mèchant.

De cette avanture tragique
Le bruit se répandit chez la Ge
Fromagique.
Sur un cas si nouveau, grande ru
meur entre eux.
Où mettre à l'abry le Fromage
Si renfermé dans une cage
Il ne peut resister aux Matoux cau
teleux.

Pour opiner sur cette affaire
Leur Prince Parmezan dépu
promptement
Des postillons par tout où son nom
revere,
Avec un ordre fort severe,
Sous peine de Banissement,
Qu'un Fromage de chaque espe
Sans s'excuser sur sa vieillesse
Se rende à son commandement

Fromages assemblez, les plus vieux
opinerent
L'un à faire cecy, l'autre à faire
cela;
Mais de tous ces moyens nuls ne les
contenterent,
Tant que sur la fin se leva
Un gros fromage de Griere,
Qui raisounant à sa maniere,
Leur fit cet éloquent discours.

Nous allons voir, Seigneurs, ar-
river tous les jours
Le cruel accident qui fait nostre
tristesse.
Il ne vient, selon moy, que de trop
de tendresse.
Ainsi tous les Framages mous,
Tendres par consequent, & dont le
cœur se pique,

Seront les dupes des Matous,
Au detriment de la choſe publi-
que.
Parlant je crois, Seigneurs, & c'eſt
mon ſentiment,
Que nous devons inceſſamment
Les mettre ſous la ſauve garde
Du ſexe remply de pudeur,
Dont le cœur eſt toûjours en garde
Contre tout ce qui fait ſentir de la
langueur.
Cet avis trouvé bon, l'on députe
vers celles
Que le renom d'eſtre cruelles
Rendoit propres à cet employ.
Quatre Angelots de la part de
leur Roy
Fort joliment les haranguerent,
Et du ſexe charmant, Meſſieurs les
Députez
Favorablement écoutez

Ayant reccu l'aveu, joyeux s'en retournerent.

Z

Les Fromages depuis ce temps
En de tranquilles passetemps
Sont sous un tel rampart les plus contens du monde,
Ils ne s'inquietent de rien.
Ainsi chaque Fille a le sien
Autour duquel, sans fruit, maint maton fait la ronde,
Bien est-il vray, que des soins assidus
Quelquefois ne sont pas perdus.
Bien est-il vray, qu'une chanson touchante,
Un doux billet, un discours plein de feu,
Une colation délicate & galante,
Un discret & sincere aveu,

Et plus que tout cela les dons & les richesses,
Belles, vous font souvent manquer à vos promesses,
Sans compter le fatal & le tendre moment
Dont maint Croquepoulet sçait faire bon usage.
Contre tant d'ennemis on combat vainement:
L'on a beau jurer d'estre sage,
L'amour vient arracher vostre consentement.
Alors Fille aux abois oubliant son ferment
Laisse aller le chat au fromage.

Voicy une Lettre de Mr l'Abbé des Landes, Archidiacre & Chanoine de Treguier,

dans laquelle vous ne trouverez pas moins d'érudition, qu'il y en a dans celles que vous avez déja veuës de luy.

A M^r le Chevalier des Landes, Officier de Marine au département de Toulon.

VOus me dites, mon cher Néveu, que dans un petit voyage de Toulon à Antibe, vous avez eu conversation avec un Officier Alleman qui a beaucoup d'esprit. Il vous a fait connoistre que c'est dans Angers, l'une

des plus belles Villes du Royaume, où il a appris tout ce qu'il ſçait. Vous pouvez vous ſouvenir que lors que je vous montray les Sales d'Academie d'Angers, je vous faiſois remarquer les Ecuſſons des illuſtres Maiſons d'Angleterre, de Suede, de Dannemarc & d'Allemagne. Vous jugez préſentement que ce que je vous diſois en nous promenant, a eſté chez vous comme un grain de froment, qui dans ſon temps a eu ſon effet; & vous me dites que cet Offi

cier vous a pris en amitié, voyant que vous connoissiez les principales Maisons d'Allemagne.

Vous m'avoüez que vous vous estes trouvez tous deux embarrassez, lors qu'il s'agissoit de sçavoir l'origine & l'usage des Lambrequins, & quelle estoit leur matiere. Vous me faites plaisir de me donner occasion de rappeler n ma memoire des choses que j'avois negligées.

L'origine des Lambrequins est tres ancienne, & ce qui à present ne sert que d'orne-

ment autour de l'Ecu de nos Armes, & comme par maniere de dire, de chevelure aux Casques que nous posons dessus, estoit comme un habillement de teste, duquel les Anciens Chevaliers couvroient leurs Casques, de même que la Coste d'Armes servoit à couvrir le reste de leurs Armes. L'usage en estoit utile & tres-necessaire, pour conserver l'éclat & la trempe de leurs Armes; desquelles les Chevaliers estoient aussi curieux que de leurs Dames, comme le dit

Froissard. On appelloit cet habillement de teste un Volet, parce qu'il voletoit au gré du vent. Le nom de Lambrequins, Lamequin ou Hachement, vient de ce que ces Volets ou mantelets estoient portez par de vaillans Guerriers, qui s'enfonçant à teste baissée dans les plus fortes meslées des batailles, revenoient leurs Volets tout hachez & pendans en lambeaux.

On voit dans la Bibliotheque du Roy, la répresentation de ce fameux Tournoy

dreſſé par René, Roy de Sicile, où le Duc de Bretagne parut armé contre le Duc de Bourbon, ayant ſon Volet voletant derriere ſon Caſque.

L'an 1502. les onze Chevaliers François qui ſe battirent contre pareil nombre d'Eſpagnols, & qui les terraſſerent devant la Ville de Trane au Royaume de Naples, avoient tous leurs Volets, qui eſtoient attachez d'un tortil compoſé de rubans entrelaſſez des couleurs & metaux de leurs armes.

Les Princeſſes & grandes

Dames prénoient la charge
l'orner de pierreries les Lam-
requins de leurs Chevaliers,
eſquels portoient autant de
guidons ou banderoles flo-
antes, qu'ils avoient aſſiſté
de batailles ou à de Tour-
ois.

Olivier de la Marche nous
lit dans ſes Memoires, que
es Chevaliers Bretons dans
es Pas ou Empriſes, avoient
oûjours des Lambrequins.

Vous ſçavez ce que c'eſt
que le Pas ou Empriſe des
Anciens Chevaliers.

Mrs du Puis & Mrs de Sain

te Marthe en parlent, & toûjours à l'honneur de la Bretagne, qui eſt de toutes les Nations la plus intrepide & la plus belliqueuſe; ce ſont les termes de ces Auteurs. Ils nous diſent que cinq Chevaliers Bretons entreprirent de voyager dans toute l'Europe, à l'exemple de pluſieurs Chevaliers. Il n'eſtoit pas permis de publier l'Empriſe ſans l'autorité du Souverain.

Ces cinq Chevaliers allerent à Blois, où eſtoit la Ducheſſe de Bretagne, Reine de France

Les articles de l'Emprise
ont fort curieux, ce qui
n'oblige à les mettre icy.

A l'honneur & louange de
Dieu Eternel, Tout-puissant, &
Jesus Christ Redempteur, de sa
res glorieuse Mere, de S. Michel,
S. George & Sainte Barbe, aussi
l'exaltation de toute bonne &
oyale Noblesse. Connoissant que
nostre Redempteur commanda à
es Apostres de veiller contre le
vice de l'oisiveté, & que le tres-
naut & excellent exercice d'armes
st nourice de toute vertu, lequel
rit sa naissance & commence-
ment aux Cieux, voulant par

œuvres militaires vivre en perpetuelle memoire, combattre les Infidelles; & d'autant que le noble art de Chevalerie demande un continuel exercice; pour cela, à la louange de Dieu, & de tous les Saints, se vit émeu le Chevalier Sauvage avec ses Aides, sous le nom de Chevalier sans Peur & sans Reproche, ayant leur vouloir d'aller visiter les Rois, Ducs & Comtes, tant d'Angleterre, d'Espagne, d'Ecosse, Portugal & d'autres quartiers du monde, pour parfaire continuelle exercitation de bataille singuliere; au moyen de quoy nous avons

obtenu congé & receu le vouloir & ordonnance pour bien faire, de tres-haute, tres-excellente Princesse la Reine de France, Duchesse de Bretagne, nostre Souveraine Dame & bonne Maistresse, aux conditions cy aprés.

Toutes Dames, Demoiselles ou gentilles Personnes à qui aura esté fait forfaiture en son estime, heritages & biens, nous presentans plaintes, nous enverrons nos Herauts faire sommation aux Chevaliers de comparoistre à l'Empriſe, nostre intention estant de poser paix dans toutes les Familles.

Si aucun noble des Chevaliers

a fait action mal honneſte, ſera tenu de comparoiſtre.

Au jour marqué le Chevalier en touchant ladite Empriſe, ſera tenu de declarer ſi c'eſt pour le plaiſir de ſa Dame, ou pour ſon plaiſir qu'il veut fournir leſdites armes, leſquelles armes ſe feront à cheval; les chevaux ſeront réſervez, tant de lance, eſtoc que d'épée; & qui les tuë ou bleſſe, ſera tenu de payer cinq cens écus, & hors de combat, & dit failli. Deux Dames ſeront les Juges du Prix.

Le Chevalier Sauvage fournira les armes à tous venans, qui

donneront leur nom & ſurnom, & donneront leur Ecu timbré de leurs Armes avant d'eſtre admis au pas. Item, avant d'aller au pas, ſeront tenus tous aſſiſtans d'aller à une Meſſe à chant harmonieux.

Vous voyez, mon cher Neveu, que ſans ſortir de noſtre Province, l'Hiſtoire nous fournit une preuve de l'invocation des Saints.

Comment s'eſt il pû faire, & quel a pû eſtre l'aveuglement des deſcendans de ces grands Capitaines, de regarder l'article de l'invocation des Saints, comme un juſte

motif de ſeparation ? Ayant ſuccedé à la nobleſſe du ſang de leurs illuſtres Anceſtres, ne devoient-ils pas ſucceder à la nobleſſe de leur Religion ? Cette Religion eſtoit bien fondée.

L'article de l'invocation des Saints eſt établi par la parole de Dieu.

Tous les Proteſtans reçoivent les Livres des Rois. Nous liſons au 3 Reg. 11. que le Seigneur eſtant en colere fit reproche à Salomon d'avoir ſuivi des Dieux étrangers, & de n'avoir pas obey à ſes ordres.

res. Je briſeray voſtre Sce-
tre, dit le Seigneur, je ren-
erſeray voſtre Trône: *Verum.*
men in diebus tuis non faciam,
opter David patrem tuum.
a conſideration qu'eut le
eigneur pour David, Pere de
lomon, luy fit differer l'e-
cution de ce terrible Arreſt.
oicy une preuve plus forte
4. Reg. c. 2. Elie eſtant ſur
point d'eſtre enlevé, dit à
n Diſciple, Demandez tout
qu'il vous plaira, & je vous
corderay tout ce que vous
uhaiterez: *Poſtula quod vis,*
faciam tibi.

Nous lisons encore que le Roy Josaphat s'estant uny avec le Roy d'Israël, pour faire la guerre à l'Ennemy commun de leur Patrie & de leur Religion, se trouva embarassé aprés sept jours de marche, de voir que l'Armée alloit perir dans un lieu où il estoit impossible de trouver de l'eau. Dans cet embarras, il demanda s'il y avoit en ces quartiers-là quelque fidelle serviteur du Seigneur : *Ut deprecemur Dominum per eum* ; & ayant sceu qu'un Saint Solitaire habitoit dans un desert

il alla le rrouver, & il obtint de luy une ſource d'eau miraculeuſe, qui donna la vie à toute ſon Armée.

Les Proteſtans ne peuvent concevoir comment il ſe peut faire que les Saints dans le Ciel puiſſent entendre nos ſupplications, & connoiſtre nos beſoins.

Je demande à Mrs les Proteſtans comment il s'eſt pû faire que les Juſtes eſtant encore ſur la terre, ayent pû connoiſtre tout ce qu'il y avoit de plus caché dans le cœur de l'homme.

Eſt-ce que Samuël ne connut pas tout ce qu'il y avoit de caché dans le cœur de Saül? *1. Reg. 9.*

Eſt-ce qu'Eliſée ne ſceut pas tout le ſecret du Roy de Syrie? *4. Reg. 6.*

Eſt-ce que Daniel ne ſceut pas tout ce qu'un Prince avoit penſé pendant ſon ſommeil?

Eſt-ce que le Prince des Apoſtres ne ſceut pas la diſſimulation d'un homme qui vouloit tromper? *Act. 5.* Si ces connoiſſances ont eſté accordées à des Juſtes ſur la terre, ſeront-elles refuſées

à des Juſtes qui ſont dans le Ciel?

Tous les Proteſtans reconnoiſſent les Epiſtres de Saint Paul pour orthodoxes; Ne dit-il pas aux Coloſſiens? *Orationi inſtate, orantes ſimul & pro nobis* 4. Col. Et dans une autre Epiſtre, *Fratres, orate pro nobis, ut ſermo Dei currat & clarificetur, ſicut & apud vos.* 2 Theſſ. 3.

La Priere des Saints dans le Ciel aura t-elle moins de pouvoir que celles des Juſtes ſur la terre? Pour éclaircir la propoſition, je demande à

tous les Proteſtans qu'ils déclarent ſi quelqu'un ſera privé de la Vie éternelle, parce qu'il a cru que les Saints prient pour luy. Ce n'a pas du moins eſté le ſentiment de Jean Hus, qui eſt eſtimé comme un Apoſtre & un Prophete. Voicy comme il s'explique au feüillet 51. de l'Eclairciſſement de la Foy. *Sancti in patria juvant electos in militante Eccleſia, gaudent que de eorum pœnitentia.* Les Saints dans le Ciel ſe réjoüiſſent de noſtre converſion, & nous aident. Et puis il ajoûte, *Rogo*

iissimum Jesum Christum, ut dignetur illis culpam dimittere, qui de me dixerunt quod ego negarem sanctorum suffragia respectu viventium: Je prie nostre Seigneur J. C. qu'il pardonne à ceux qui ont dit que je niois l'invocation des Saints: *scio namque quod Christus docet, quod unumquodque membrum prodest cuilibet membro.* Je sçay que le Seigneur enseigne que l'Eglise est un corps mystique; toutes les parties qui le composent doivent se soulager. Et puis il rapporte les autoritez de l'Evangile. Nous lisons

au 8 de S. Matth. que le Seigneur eſtant prié par un Officier de guerre de guerir ſon Serviteur, qu'il appelle ſon Enfant, luy dit, *Vade, & ſicut credidiſti fiat tibi.* Et au 5. chap. du même S. Matth. Une Femme obtint par ſa priere la gueriſon de ſa Fille; d'où ce zelé Proteſtant prend occaſion de conclurre; Si donc un homme mortel, ſujet aux foibleſſes & aux fautes venielles, peut obtenir grace auprés de J. C. pour un particulier, même pour toute l'Egliſe militante, ſe trouveroit-il

quelqu'un assez insensé pour dire qu'un Juste regnant dans le Ciel, n'ait pas le même pouvoir ? *Quis stultus audebit dicere, quod existens cum Christo in gloria, illud non posset.*

Agissons de bonne foy, & nous serons d'accord. Tout le grand bruit qui s'est fait jusques à present, n'a esté que faute de s'entendre.

Un fameux Avocat de la Grece nous parle d'un procés de deux Freres, à qui leur Pere avoit laissé un parterre de fleurs destiné à des Abeil-

les. Ces sages Senateurs de

l'Areopage ordonnerent que le parterre ne seroit pas divisé, & ils prirent occasion de dire à ces deux Freres, que les Abeilles leur faisoient une sçavante leçon, pour les exhorter à vivre dans l'union, puis qu'elles s'accordoient toutes dans ce parterre. Il ne s'agit plus de disputer, vivons tranquillement, comme de chastes Abeilles dans l'Eglise, qui est comparée par Luther, à un beau jardin.

Nos Freres separez ne doivent plus former aucune difficulté sur l'article de l'invo-

cation des Saints, & de leurs merites, puis que nous avons la même croyance.

L'an 1617. les quatre Ministres de Charenton, dans la Supplique qu'ils presenterent au feu Roy, de triomphante & d'éternelle memoire, dirent dans la section 6. que le principal motif de leur separation, estoit que l'Eglise Reformée ne reconnoissoit autre merite envers Dieu, que l'obeissance qu'il a renduë pour nous à son Pere.

Tous les Catholiques, & Mr de Richelieu, dans sa Re

plique, ſouſſignerent cet article ; mais il ne faut pas conclure que cette obeïſſance ſoit une excluſion d'autres œuvres meritoires. Au contraire c'eſt cette obeïſſance qui donne force pour meriter par elle. A parler abſolument, l'obeïſſance de J C. eſt l'unique merite du monde. Les œuvres des Juſtes ſont les œuvres de J. C. & du S. Eſprit: *Operatur omnia in omnibus* 1. Cor. 10. *In me loquitur Chriſtus.* 2. Cor. 13 *& S Aug. in* Pſal. 85. *Chriſtus orat in nobis u tcaput noſtrum.*

J'ay eu raiſon d'avancer que nous ſommes d'accord avec les Proteſtans, puis qu'ils ſont d'accord avec nous.

En reliſant les Inſtitutions de Calvin, j'y ay remarqué quatre endroits où il dit, qu'il ne veut pas que l'interceſſion des Fidelles déroge à celle de J. C. Il en rend la raiſon, c'eſt qu'elle en dépend, nos merites n'ont aucune repugnance à ceux de J. C. puis qu'ils y ſont ſubordonnez. *Quia omnes ſimul Chriſti interceſſione ſubnixi, tam ſe quam alios Deo commendant.* 3.

Inſt. C, 20. §. 27. & il renvoye ſon Lecteur aux preuves qu'il en a rapportées §. 10. où il a prouvé que les merites & les prieres des Juſtes ne font aucun tort aux merites & aux prieres du Sauveur. Eſt-ce que l'Egliſe n'eſtoit pas en prieres lors que S. Pierre fut délivré de la priſon par un Ange? Eſt-ce que l'Apoſtre ne recommande pas aux Fidelles de s'entre-aider mutuellement les uns les autres, puis il ajoûte, *Omnes ſanctorum interceſſiones etiam ad capitis unitatem referuntur?*

N'allez donc pas croire, continuë-t il, que les merites des hommes diminuent la valeur de ceux de J. C. au contraire, ils témoignent la force de ſes merites. J. C. a voulu meriter ſeul ce que nous n'eſtions pas capables de meriter ; mais auſſi il a voulu que nous meritaſſions avec luy. Les merites des Juſtes ſont l'effet des merites & des prieres de J. C. Calvin pouſſe ſon beau raiſonnement. Les operations des membres eſtant operations du chef, parce qu'il leur don-

ne la force de les produire; les operations des mains & des yeux ſont operations du chef, & les œuvres des membres de J. C. noſtre Chef, luy doivent procurer de la gloire. *Salvator in ſingulis coronam accipit*, par chacune de nos actions noſtre chef eſt couronné Nos Freres ſeparez n'ont donc aucun motif de ſe plaindre de l'article des merites des Saints, non plus que de leur interceſſion. Tertul. *c* 17 *præſcript*, ſe plaignoit des Heretiques de ſon temps, de ce qu'ils ne vouloient pas

ire attention aux veritez qui
s convainquoient. *Neceſſario*
lune agnoſcere ea per quæ re-
ncuntur.

Il eſt de l'hereſie comme
u poiſon ; le cœur d'un hom-
e empoiſonné ne peut eſtre
onſumé par le feu. La Grace,
e ce feu divin pénétrera
fficilement les cœurs de nos
reres, à moins qu'ils ne quit-
ent tous leurs prejugez &
outes leurs preventions. Il
'y a que deux moyens pour
ttirer nos Freres, c'eſt de
eur propoſer la verité ſans
éguiſement, & d'avoir pour

eux une charité ſans bornes. C'eſt ſur ce principe que deux freres d'Alemagne, tous deux Evêques ſuffragans de Cologne, ſi connus dans toute l'Europe par leur profonde doctrine, nous ayant donné trois gros volumes, pour prouver aux Proteſtans qu'ils n'ont eu aucun ſujet de ſeparation, ces deux freres, Adrien & Pierre de Walenburch, répreſenterent la verité & la charité ſous le ſymbole de deux Dames. La verité eſtoit repreſentée par une Dame dont l'air eſtoit ſevere,

portant un flambeau d'une main, & un bouclier de l'autre : plusieurs enfans ébloüis des rayons du Soleil qui donnant sur le bouclier leur frapoit les yeux, faisoient effort pour fuir, mais ils estoient arrestez par la Charité, qui estoit representée par une Mere qui les arrestoit en leur tendant les bras, & en serrant sur son sein ceux qu'elle avoit pû retenir. C'est de S. Aug. que ces deux sçavans Prelats avoient pris cette idée. Je trouve au C. 8. d'un admirable Ouvrage de S. Augustin,

de Utilitate Credendi, un endroit qui eſt propre au ſujet que je traite. Voulez-vous, dit S. Aug. parlant à celuy qui cherche ſincerement les moyens de faire ſon ſalut, mettre fin à toutes vos inquietudes? *Jam tibi ſatis jactatus videris, finemque hujuſmodi laboribus vis imponere.* Je dis la même choſe à nos chers Freres ſeparez, vous avez quitté la France, voſtre aimable Patrie: vous eſtes eſtrangers parmy les Nations de differentes Religions & Créances: n'eſt-ce pas aſſez ſouffrir ſans

merite & ſans honneur? N'eſt-ce pas aſſez d'agitations? *Sequere viam Catholicæ Diſciplinæ quæ ab ipſo Chriſto per Apoſtolos ad nos uſque manavit.*

Vous ne pouvez pas dire que voſtre Egliſe prétenduë tire ſon origine des Apoſtres, mais qu'elle s'eſt élevée d'elle-même, & qu'elle eſtoit inconnuë juſqu'au dernier ſiecle. Revenez donc, mes Freres, au giron de l'Egliſe Romaine. Loüis le Grand, le Protecteur de cette Egliſe, vous tend les bras, Loüis le Grand, l'Empereur des

François vous ouvre ſon cœur. La ſeverité de ce Monarque a eſté celle d'un Paſteur qui touche de la houlette ſa brebis qui s'eſt égarée, pour la faire revenir au bercail. Faites comme la Colombe qui retourna à l'Arche, imitez ce jeune Gentilhomme dont nous parle l'Evangile, qui déſolé d'avoir quitté la maiſon paternelle, prit la reſolution d'y retourner. Venez hardiment, l'amour paternel que Loüis le Grand conſerve pour vous, eſt un éloquent & un puiſſant

Avocat qui parle en vostre faveur. Que l'éclat majestueux que chacun revere sur le front de nostre Empereur, que le rayon de la Divinité qui paroilt sur le visage du plus grand Roy de l'Univers, que ce sacré vestige du doigt de Dieu que l'on y admire; que toute cette majesté ne vous éloigne point. Approchez, mes Freres; le Trône de Loüis le Grand n'est point gardé par des Lions, comme celuy de Salomon. Cet éclat de majesté est temperé par une bonté toute

paternelle. Ce Souverain ne forme de desirs que pour vostre retour ; vostre salut est la fin qu'il s'est propoſée, & tous les travaux ſe terminent à faire de tous ſes Sujets des Enfans de l'Egliſe : ſes ſollicitations ſont les preuves de ſon affection. Obeiſſez à la voix de noſtre Monarque ; il eſt la terreur de ſes Ennemis, ou de ſes Jaloux, mais il fait les delices de ſes Peuples. Heureux, & mille fois heureux les Sujets qui ſont gouvernez par l'Empereur des François, le plus ſage & le

plus

plus grand de tous les Princes, & qui peut, comme Salomon, faire écrire sur la porte de son Cabinet, *Ego sapientia habito in consilio, & eruditis interfum cogitationibus.*

Ce petit Discours touchant l'invocation des Saints, ne pouvoit vous estre envoyé dans un temps plus favorable, puisque nous sommes si prés de celuy où l'Eglise a de coûtume d'en celebrer les merites par une Feste solemnelle. Mr Deslandes, qui a traité cette matiere avec de

ſi juſtes Remarques, doit eſtre perſuadé que toutes celles de cette nature ſur leſquelles il voudra bien nous donner ſes Reflexions, ſeront d'une grande utilité pour le public, qui reçoit avec plaiſir tous les Ouvrages qui portent ſon nom.

Le 4. de ce mois, Mr l'Archeveſque de Cambray, pour marquer l'eſtime & l'affection particuliere qu'il a pour l'Ordre de Saint François, prononça le Panegyrique de ce Saint Fondateur, dans l'Egliſe des Recolets de

Ville Metropolitaine, avec
ne éloquence, & une éru-
ition qu'on ne ſçauroit ex-
rimer, & qui luy attirerent
admiration de tous ceux
ui l'entendirent. C'eſtoit
e premier Sermon que ce
relat euſt preſché depuis
on entrée dans le Dioceſe
e Cambray. Meſſieurs de
Egliſe Metropolitaine y aſ-
ſterent en Corps. Mr de
orieux Archidiacre, Cha-
oine & Official de l'Egliſe
e Cambray avoit celebré le
natin la grand'Meſſe dans
n meſme Egliſe des Reco-

lets, assisté de Mrs de Fiesq
& d'Hestin, aussi Chanoin
de la Metropolitaine. To
les Chapitres & toutes
Communautez se trouvere
aussi à la Predication de
l'Archevesque de Cambra
aussi bien que Mrs les A
bez de Saint Aubert,
Saint Sepulcre, de Quentin
pré & de Vaucelles, Mr
Comte de Montbron, Go
verneur de la Place, Mad
me la Comtesse de Mon
bron, & Madame la Com
tesse de Loüat, avec tou
la Noblesse du Païs, & M

s Magiſtrats en Corps. La
ſte ſe termina par la Be-
diction du S. Sacrement,
ue Mr de Borieux qui avoit
ficié le matin, donna le ſoir
rés le Sermon.

L'Academie des Peres de
Oratoire de Noſtre-Dame
Grace en Foreſts, prés
Saint Eſtienne, a fait cet-
année l'ouverture de deux
aſſes de Mathematiques;
ne de Geometrie, & l'au-
e des Fortifications. Le
ere Sicard, Superieur de
tte Maiſon, a cherché par-
à faire refleurir cette il-

luſtre Academie, où l'on ap-
prend le Latin à toutes ſor-
tes de perſonnes, de quel-
que condition qu'elles ſoient.
On y donne auſſi une belle
connoiſſance de l'Hiſtoire,
de la Geographie, & du Bla-
ſon. Cette Academie eſt fort
ancienne, & conſiderable par
le grand nombre de perſon-
nes de qualité qui l'ont tou-
jours frequentée Le Fils de M.
Bourſier, Secretaire de Mr le
Maréchal de Villeroy, y ſou-
tint une Theſe d'Humanité
au mois d'Aouſt dernier, d'u-
ne maniere à le faire admirer

le tout ce qu'il y avoit de gens
l'esprit dans la Province qui
assisterent. Outre l'habileté
les Professeurs, qui fait re-
hercher cette Academie,
lle est dans la plus belle si-
uation du monde, & l'on
joüit d'un air si bon & si
our, que l'année derniere, que
out estoit plein de maladies,
army plus de cent personnes
ui estoient dans cette Mai-
on, il ne s'en trouva aucune
qui eust la moindre incom-
nodité.

La Lettre qui suit traite
une matiere assez curieuse,

pour meriter que vous y faſſiez attention.

RE'PONSE
A Monſieur de Cipiere, ſur l'origine des Armes de France.

L'Origine des Fleurs de Lis, Monſieur, ne doit pas eſtre, à mon avis, raportée au Blaſon, dont l'invention ne nous eſt connüe que depuis les Croiſades & voyages d'outre mer, ou chaque Seigneur, ou chef de Troupes, ornoit ſon Ecu d'une couleur à ſon gré, ou à celuy de la Dame qu'il

respectoit la plus ; ce qui pendant plus d'vn siecle a esté cause que les Ecussons n'estoient chargez d'aucunes pieces, comme il paroist dans celuy de la Maison d'Albret, qui porte encore aujourdhuy simplement de Gueules. Il faut en rechercher l'origine plus loin, & pénétrer jusques dans les siecles les plus reculez, où nous trouverons que comme les Enseignes des Romains dans le temps de leur Republique estoient marquées de ces quatre lettres, S. P. Q. R. qui vouloient dire, Senatus, Populusque Romanus, *selon Tite Live ; de mesme, les Enseignes*

ſous leſquelles les Princes des Gaulois, depuis appellez Francs, & François faiſoient combatre leurs Soldats, eſtoient marquées d'un Lis de jardin. Il n'importe par quelle raiſon cette fleur ait eſté préferée aux autres, pour eſtre élevée dans les Drapaux de Francus ſecond, qui vivoit preſque 40. ans avant Jeſus-Chriſt, vers 3927. Ce Francus eſtoit fils d'Anthaire, & le cinquante deuxiéme Prince en la Lignée des Gaulois, le vingt huitiéme Roy des Sicambriens, & le premier qui de ſon nom appella ſes Sujets Francs, ou François, ſelon Sigibert &

Tritheme ; à moins que nous n'en rapportions l'étymologie à la franchise & liberté, que ces Sicambriens, vouloient conserver contre Auguste, Empereur du Rome, suivant ce qu'en semble témoigner Conan au troisiéme Livre de ses Commentaires du Droit Civil, parlant des François dont il dit: non una gens erat, sed quædam hominum factio, libertatis appetens, ex omnibus populis Galliæ conflata. *Ce qui pourroit servir à confirmer que ces Peuples auroient pris un Lis dans leurs Etendars, pour montrer que comme cette fleur*

s'eſleve au deſſus de toutes, & ne rampe pas ainſi que les autres, de meſme leur humeur libre les portoit à s'affranchir de toute ſorte de contrainte. Je ne parleray point des trois Lis qu'on dit avoir eſté apportez par un Ange au Bapteſme de Clovis. Je m'en tiens au ſentiment d'Ariſtote, qui aſſure qu'il ne faut point raporter à des cauſes ſurnaturelles, ce qui ſe peut facilement faire par les ordinaires. Il me paroiſt inutile de diſputer ſur le Blaſon de ces Lis, puis que la volonté en a eſté l'arbitre. Ainſi on peut leur attribuer telle ſignification qu'on

voudra. Celle que vous leur donnez me paroiſt fort juſte, auſſi bien que l'explication des Medailles du Tombeau de Childeric, en 488. Robert Gaguin & Paul Emile faiſant bien mention des trois Crapauts, qu'on attribuë à un certain Merodac ou Marcomir, Prince de la Gaule, vers l'an du monde 3530. environ 430. ans avant Jeſus Chriſt, mais nullement des Abeilles que portent ces Medailles.

Quant aux Cachets de nos Rois, les Fleurs de Lis n'y ont eſté gravées qu'aprés ſaint Louis, dont le Cachet qui eſt dans ſa

bague, porte ſa perſonne reveſtue des Ornemens Royaux avec ces deux lettres, S. L. qui ſignifient Sigillum Ludovici, *& rien de plus.*

Voilà, Monſieur, ce que je puis vous communiquer ſur l'origine des Lis. Le ſentiment du Pere Jourdan a une grande vrayſemblance, car, que ces Fleurs ayent ſervy d'ornement aux Enſeignes des Armées, ou aux Couronnes & aux Sceptres de nos Rois, il a toujours raiſon de dire que ce ſont des Ornemens, parce qu'effectivement le Lis eſtant une des plus belles fleurs de la terre, &

il sera toujours agréablement employé dans toutes sortes d'ouvrages, comme vous remarquez qu'il l'estoit sur les meubles du Temple de Salomon, dans les parures de Judith, & jusques sur le Jupiter Olympien, dont parle Pausanias.

Pour la Devise, Lilia neque nent, neque laborant, *il n'a pas esté difficile de la choisir la plus convenable au Lis, & d'en faire une heureuse application à la Loy Salique, la difficulté n'estant que dans l'origine des Lis, que je prétens d'usage plus de cinq cens ans avant Clovis, dont les*

descendans les porterent sans nombre, jusques à l'an 1400. *que Charles VI. les reduisit à trois.*

Si j'avois, Monsieur, l'honneur d'estre connu de vous, je vous dirois ma pensée de vive voix, ravy de deferer en personne à vos avis, sur cette belle matiere, comme sur toute autre. Je suis vostre &c. L'ABBE' HARCOÜET.

Valogne est une Ville de la Basse Normandie, auprés de laquelle on a decouvert depuis peu de temps un Theatre ; dans la court de

Mrs de Franqueterre, un peu au dessus de ce qu'on appelle les Tours du Castelet, entre la Ferme où a demeuré le nommé Revend, & la maison de Mrs de Franquererre, appellée le Bus, joignant la Lande du Castelet, où demeure Mr Yon. Voila des marques pour ceux qui connoissent le Pays. Ce Theatre peut contenir quinze à seize mille hommes assis à leur aise. Cette découverte est deuë au Pere du Nor, Jesuite, qui est aprés toutes les autres ruines qui paroissent en divers en-

droits dans toute l'étenduë du Castelet. Il va tâcher à faire revivre la memoire d'une Ville qu'il prétend estre plus grande que Roüen, & qui avoit esté ensevelie sous les ruines depuis plus de treize siecles. C'est l'ancienne Ville d'Allone, d'où l'on a fait *Valogne*, & *Alleaume*, Capitale des Peuples que Cesar appelle *Venelli*, ou *Unelli*. De là on a dit *Venelle*, *Allone*, *Vallone*, *Valogne*. On trouve de plus des Bains publics spatieux & vastes, dont il fait déterrer les fondemens, ce

que vulgairement on appelle les Bains du Caſtelet ; un Preſſoir à la Maiſon du Caus, & une Citadelle, de laquelle on découvre encore les murailles de plus de douze pieds de l'eſpace de prés de ſoixante toiſes. On y trouve auſſi un lieu, où apparemment on frapoit la Monnoye, & force Medailles par cy par là, frapées depuis le temps des Conſuls, plus de deux cens ans avant la Naiſſance du Sauveur juſqu'à Gratien, ce qui fait croire que cette Ville a eſté détruite ſous ſon Em-

pire, peut-estre par Maxime, qui s'estoit revolté contre luy, & qui fit souffrir aux Peuples Armoriques tout ce que la rage luy put inspirer, parce qu'ils l'empêcherent de joindre Gratien, qui n'avoit point d'Armée, & qui fut contraint de prendre des Barbares à sa solde pour resister à Maxime.

Il n'y a point de matiere si sterile qu'un genie heureux ne puisse rendre feconde. Rien ne paroissoit moins propre à estre traité, que *la Vie d'Adam*, puisque l'Ecriture

nous apprend fort peu de chose de ce qu'a fait ce premier de tous les hommes. Cependant, Loredano, Noble Venitien, & l'un des plus excellens Auteurs de son siecle, n'a pas laissé de nous donner cette Vie en Italien. Il est vray qu'il y a ajoulté des Reflexions Morales, qui ne servent pas seulement à embellir son Histoire, mais qui nous la rendent aussi utile qu'elle nous doit estre venerable. S'il a avancé des choses qui ne se rencontrent pas dans les Saintes Ecritures,

Il l'a fait ſur ce qu'en ont rapporté les Anciens Rabbins, qui ont écrit ſur les livres de Moyſe. Cette Vie d'Adam vient d'eſtre traduite par un homme qui a pris grand ſoin de conſerver dans ſa copie toutes les graces de l'Original, en ſorte que l'on peut dire de luy qu'il connoiſt tres-bien les beautez de l'une & de l'autre langue. Cet ouvrage ſe debite chez le ſieur Edme Couterot, ruë Saint Jacques, au Bon Paſteur.

Je vous parlay le mois dernier de pluſieurs ouvrages

de pieté de Mr l'Abbé de Fourcroy, mais je ne vous ay encore rien dit de son *Catechisme Dogmatique & Moral, ou Abregé methodique pour apprendre facilement les principaux Points de la Doctrine & de la Morale Chrestienne.* Tous les livres de cet Auteur sont si heureux, ou plutoſt si bons, qu'on en fait toûjours plusieurs Editions. On en a fait une seconde de ce dernier, & elle se debite chez le mesme Mr Couterot, & chez le Sr Brunet, grande Salle du Palais au Mercure Galant.

La Veuve du Sr de S. Jean, connu par les Portraits & les habillemens à la mode, où il a excellé, continuë à faire graver ſes Deſſeins, & les peint en miniature. Il eſt certain que la mort du ſieur de de S. Jean a eſté une vraye perte pour toute l'Europe, qui s'empreſſoit à rechercher ſes Eſtampes. Outre les modes qu'elles apprenoient, toutes ſes figures avoient un air gracieux, qui faiſoit plaiſir.

Il y a déja pluſieurs années que les Anglois ſurprirent en pleine

leine paix ſur les François,
n Fort qui eſt dans le Gol-
he de Hudſon en Amerique,
: que l'on appelle le Fort de
Bourbon. Il a quatre ba-
tions, & ils s'y eſtoient
naintenus, parce qu'on ne
çauroit aborder en cet en-
droit qu'une fois l'année, ce
qu'on ne peut faire qu'on ne
enne bien ſon temps. On a
eu nouvelles que Mr d'Iber-
ville, Capitaine de Fregate Le-
gere, s'eſtoit rendu maiſtre de
ce meſme Fort le 14. Octobre
de l'année derniere, & qu'il
y avoit pris cinquante trois

Anglois qui ont esté amenez à la Rochelle prisonniers de Guerre, trente pieces de canon, & quantité de munitions & de Pelleteries. J'attens le détail de cette action, & je vous en feray part.

Le mot de l'Énigme du mois passé estoit *le Phenix*, & il a esté trouvé par Mrs de Bethancour ; Vincent, le Chevalier de S. Estienne de Molincour ; de Breuilly d'Argentan ; de Gevantet d'Avranche ; Tamiriste, de la ruë de Cerisaye ; Mesdemoiselles de Bergy ; la Brune Cathe-

rine Margerin de Noyon ; l'Enjoüée de la ruë de Richelieu ; la charmante Veuve & la petite Solitaire de la ruë du Foin ; l'Indifferent du quartier de l'Hoſtel des Urſins ; les deux bons Amis de l'Hoſtel d'Argençon ; le Chaſte Phenix du Mans.

L'Enigme qui ſuit merite d'autant plus que vos Amies ſe faſſent un plaiſir d'en chercher le ſens, qu'elle eſt d'une perſonne de voſtre ſexe. Madame Favart qui a toujours aimé la Poëſie, s'eſt divertie à la faire.

ENIGME.

LOrs qu'un homme a perdu ce qu'il avoit de bien,
A me posseder il commence.
Quiconque m'a, me porte bien,
Sans craindre en voyageant des vo-
leurs la presence.
Le seul ignroant me connoit.
Le Criminel que l'on mene au
supplice
De dire qu'il m'a fait, souvent
pense avoir droit.
Dane un sterile champ, qui m'est
de nul service,
Qui me cherche peut me trouver;
Ie ne suis cependant arbre, ny fleur,
ny plante,
Mème je suis toujours contraint de
me sauver.

Si-toſt que quelque arbre on y
plante.
Que? que lieu que j'habite, ou ma-
zure, ou Palais,
Ie ne l'emplis jamais.

Je ne vous dis rien ſur l'Air nouveau que je vous envoye. Vous vous connoiſſez trop bien en Muſique, pour n'en pas découvrir les beautez.

AIR NOUVEAU.

Laiſſez-moy mourir en repos,
Souvenir importun de ma gloire
paſſée,
Et n'offrez plus à ma penſée
Le rang que j'ay tenu ſur d'illuſtres
Rivaux.

Si j'ay reguè ſur le cœur de Silvie,
Quand je la perds, helas ! vous
redoublez mes maux.
Souvenir imporiun des beaux jours
de ma vie,
Laiſſez-moy mourir en repos.

Vous avez déja appris par les nouvelles publiques, que Mr de Baubriand l'Eveſque, de Granville, & Mr du Guay Troüin, de S. Malo, qui commandoient les Vaiſſeaux du Sa Majeſté, le Fortuné & le François, en ont pris trois Anglois, à la hauteur de Galloüay en Irlande. Ces trois Vaiſſeaux appellez la Deffenſe, le Succez & la Reſolution,

venoient des Indes avec d'immenses richesses, & ils parurent d'abord Vaisseaux de Guerre à ceux qui les rencontrerent, à cause du grand nombre de canons pour lesquels ils estoient percez. Cependant les nostres ne laisserent pas de les arrester, & ils ne connurent que dans le Combat qu'ils n'estoient pas ce qu'ils paroissoient. Alors ils les ménagerent pour ne les point perdre, & n'ayant tiré que dans les mats & les voiles, ils tâcherent de venir à l'abordage, à quoy ils réussi-

rent; en ſorte qu'aprés un combat de deux heures ils s'en rendirent les maiſtres. Je vous envoye le dérail de la Cargaiſon de deux de ces trois Vaiſſeaux, en attendant que je vous envoye celle du troiſiéme qui eſtoit de cinquante canons, que je n'ay pû encore avoir.

CARGAISON DU Vaiſſeau la Deffence, de 800. Tonneaux, & de 60. Canons.

161. Poivre noir.

90. Tonneaux de Salpestre.

182. Paquets de cotton filé.

182. Balles de Gomme de bois.

245. Ballots de gros Calicots.

120. Balles de Caffé.

92. Ballots de Callicots blancs & larges.

72. Ballots de Callicot brun & gros.

46. Ballots de Callicots blancs fins, moins larges.

40. Ballots de Callicots blanc.

62. Ballots étroits & fins.

46. Ballots, Turbans pour les Noirs.

31. Ballots de Callicots blanc & bleu.

39. Ballots d'Etoffe de Guinée.

23. Ballots, dits de noir.

20. Ballots Calicots, ou Indienne à fleur.

20. Ballots, idem.

12. Ballots, idem.

9. Ballots de differentes couleurs.

6. Balots de mouchoirs.

9. Ballots de Toille fine.

5. Ballots de Calicots brun.

3. Ballots larges & gros.

2. Ballots de Tapisseries, pour faire couverte.

1. Ballot de Calicot brun & fin.

CARGAISON DU petit Vaisseau de 36. Canons.

426. Balles de Soye.
163. Balles de Soye.
150. Tonneaux de Salpestre.
330. Jares d'Opium.
25. Caisses de Poivre long, sauf ce qu'il y a de rame-ge de Poivre noir.

On appelle Poivre de ramege, une grande quantité de Poivre qu'on met dans le

fond du Vaiſſeau entre les Ballors, pour achever de remplir ce qui n'eſt point en Ballors.

Je ne vous dis rien touchant la Guerre, parce qu'on trouvera la ſituation des Affaires preſentes de la France & des Alliez, & le parallele de ce qu'ont fait les uns & les autres pendant la Campagne derniere, dans un Diſcours qui doit préceder le Journal du Siege de Namur, que le Sieur Brunet debitera vers le huitiéme du mois prochain. Ce Journal,

reſſé par une perſonne tres-
ien-informée de tout ce qui
'eſt paſſé en ce Siege, con-
ient un volume entier, rem-
li de particularitez dont on
'a pas encore entendu par-
r, & qui ne ſont pas moins
rprenantes que dignes d'e-
re ſceuës de la poſterité.

Ceux qui n'ont pas ſceu
u'on devoit faire un Envoy
ux Bouts-rimez propoſez à
gloire de Madame la Prin-
eſſe de Conti, pourront en-
oyer ce Supplément juſques
u 20e. du mois prochain.

J'ay mis ſur la fin de ma

Lettre du mois passé, *Mr l'Abbé Blot Député du Clergé de la Province de Languedoc.*

Il falloit mettre, Mr Belot, Deputé de la Province Ecclesiastique de Bordeaux. Il n'y a point de Province Ecclesiastique de Languedoc; mais de Toulouse, de Narbonne, qui s'étendent dans le Languedoc. Je suis, Madame, &c.

A Paris, ce 31. Octobre 1695.

TABLE.

Prelude.

Priere pour le Roy. 8

Défense d'une Lettre critique, sur les mots, hostilement, Paien, & Chiourme. 53

Description de deux nouvelles découvertes qui peuvent servir pour la Navigation. 61

Particularitez de la vie & de la mort d'un Vieillard âgé de cent dix-sept ans. 87

Bulles accordées à Mr l'Evêque de Chalons. 90

Lettre écrite à un Peripateticien. 92

Histoire 119

Traduction d'une Ode d'Horace,

TABLE.

par Mademoiselle Cheron. 161
Lettre de Mr de Senecè, sur cette Traduction. 167
Ode d'Horace, traduite par le même. 177
Loterie de plusieurs Ouvrages d'Horlogerie. 183
Discours fait à l'occasion de la Statue donnée par les Algeriens à Mr du Sault. 194
Service fait au Convent des Grands Augustins, pour feu Mr l'Archevêque de Paris. 230
Moris. 235
Fable. 240
Lettre de Mr l'Abbé Deslandes, Archidiacre & Chanoine de Treguier. 250
Cérémonie faite à Canterbury. 290
Ouverture de deux Classes de Mathematiques. 293

BIBLIOTHEQUE IMPR.